

## LE MOT DU DOYEN

---

*Le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination.  
Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste  
la réalité ».*

Jean Giraudoux\*

C'est à vous aujourd'hui, qu'il appartient de bâtir votre avenir, du moins votre avenir professionnel.

Les enseignements, filières, parcours, spécialités, masters.... mis en place dans ce qui est désormais **votre** Faculté sont là pour vous amener à réaliser vos rêves d'adultes.

Mais pour imaginer et interpréter la réalité un jour, il ne vous suffit pas d'être aujourd'hui motivé, vous devez impérativement travailler, étudier, comprendre, analyser, raisonner, synthétiser, qualifier... Devenir juriste, quelle que soit l'activité que vous exercerez ; l'éventail des professions auxquelles nous vous préparons est vaste ; nécessite effort et ténacité.

Ce Guide de l'étudiant, régulièrement mis à jour, doit vous faciliter la tâche en vous permettant d'opérer les choix, les plus appropriés parmi l'offre abondante de formations qui vous est proposée. Une bonne information est indispensable pour construire votre parcours professionnel, réaliser vos ambitions et devenir un juriste de talent.

Cette Faculté, l'une des plus anciennes d'Europe est réputée pour son savoir-faire. Elle a développé des champs de compétences multiples et cultive depuis bien longtemps déjà, des liens solides avec le monde professionnel.

Sachez que l'ensemble du corps professoral, ainsi que tout le personnel administratif de cette maison, est là pour vous aider et vous épauler.

Bonne rentrée universitaire à tous, qu'elle soit suivie de nombreuses autres, pas trop néanmoins !!!

Marie-Elisabeth ANDRE  
Doyen de la Faculté

\* Extrait de *La Guerre de Troie n'aura pas lieu.*

## LA FACULTE EN BREF

---

Les origines de la Faculté de Droit de Montpellier remontent au XII<sup>ème</sup> siècle, époque où Placentin enseignait le droit à Montpellier. L'Université, dont la création a été officialisée par la bulle pontificale « *Quia sapientia* » du 26 octobre 1289, compte parmi la première génération des Universités du Moyen-Age.

A cette époque, on ne recensait en Europe qu'une quinzaine d'universités. Les maîtres et les étudiants avaient alors l'habitude d'aller d'une université à une autre, donnant déjà une réalité à l'Europe de la culture et du droit.

A travers les siècles, « *l'Université des lois* » devenue « *Ecole de Droit* » puis « *Faculté de Droit* » de Montpellier, est restée fidèle à sa vocation originare. Elle a formé des générations de juristes provenant de tous les pays et issus de toutes les cultures.

C'est ainsi que se sont forgées sa renommée scientifique, sa réputation internationale et ses ambitions dans ce domaine.

### > QUELQUES CHIFFRES

L'U.F.R Droit et Science politique compte 110 enseignants titulaires, 35 ATER et moniteurs, 74 personnels IATOSS, ce qui représente une masse salariale de 12 millions d'euros.

Il y avait 7900 étudiants inscrits, tous cursus et niveaux confondus, pour l'année 2010/2011: environ 3300 en Licence, 1700 en Master 1 et 2, 400 en doctorat, 1500 en Magistère, préparations aux concours et plus de 1000 inscrits en D.U (Diplôme Universitaire).

Les inscriptions à l'UFR Droit et Science politique représentent 29,5% des inscrits de l'UM1 (Médecine : 26,4%, Pharmacie : 8,6%)

En terme d'insertion professionnelle, il apparaît que plus de 70% des étudiants fraîchement diplômés d'un Master trouvent un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leurs études. 93% d'entre eux ont un emploi à temps plein, considéré comme stable (voir enquête SCUIO-IP)

Contrairement à d'autres filières, la plupart (93%) des étudiants de l'UFR Droit et Science politique ayant obtenu une licence, poursuivent vers un Master.

### > OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

#### Programme Erasmus

C'est le premier grand programme européen en matière d'éducation supérieure. Etudiants et enseignants en sont les principaux bénéficiaires. Les mobilités développent les capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle ainsi que les connaissances européennes. Les progrès linguistiques sont incontestables. Elles constituent également un sérieux atout en termes d'insertion professionnelle.

En 2007, le programme s'ouvre à d'autres publics. La mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'une mobilité d'études ou d'une mobilité de stage en entreprise, les deux pouvant être combinées.

## Programme Averroès

Le programme Averroès, ce sont 20 universités prestigieuses qui organisent des échanges universitaires entre l'Europe (Belgique, Espagne, France, Italie) et les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).

Nouveau programme de mobilité financé par la Commission Européenne, le programme Averroès vit en 2009-2010 sa deuxième année d'existence. Il réunit 11 universités d'Europe et 9 universités du Maghreb, et finance des échanges d'étudiants, de jeunes chercheurs et de personnel académique entre les universités partenaires.

Ses objectifs : offrir les meilleures chances de réussite aux étudiants les plus brillants, et promouvoir l'excellence universitaire et scientifique d'un côté et de l'autre de la Méditerranée.

Piloté par l'Université Montpellier 2 (France), le programme Averroès compte également plus de 40 partenaires associés : universités et acteurs socio-économiques locaux, nationaux ou internationaux.

Il fait partie du programme européen *Erasmus Mundus External Cooperation Window*.

## Conventions et Partenariats

La Faculté de Droit et Science politique est fortement impliquée dans des projets pédagogiques au Liban en participant à un consortium d'Universités françaises qui apporte son concours au fonctionnement académique d'un LMD proposé par la filière francophone de l'Université libanaise, mais aussi en ayant pris l'initiative de mettre en place de diplômes délocalisés, par exemple en droit privé en partenariat avec l'Usek( Université Saint-Esprit de Kaslik).

Il existe des conventions avec au moins une quarantaine d'universités à l'étranger, dont les plus importantes sont avec le Canada (Ottawa, Sherbrooke), Gainesville en Floride, puis avec l'Université Libanaise, l'université du Caire, ou celle de Marrakech.

Cette année, la Faculté de Droit reçoit 140 étudiants en échange international, et 90 étudiants de la Faculté sont partis en mobilité à l'étranger. Ces chiffres croissent d'année en année.

## PRESENTATION GENERALE DU LMD

---

Dans le cadre de l'harmonisation des diplômes dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, l'Université Montpellier I a adopté dès la rentrée universitaire 2004, le système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Cette réforme a pour objectif d'harmoniser l'organisation des études universitaires entre pays européens, d'encourager la mobilité étudiante, d'offrir à chaque étudiant la possibilité de construire un parcours personnalisé et d'intégrer l'apprentissage de compétences transversales, telles que la maîtrise des langues étrangères et celle des outils informatiques.

### > 3 GRADES

La nouvelle architecture des études s'organise autour de 3 grades :

La Licence (Bac + 3) c Le Master (Bac + 5) c Le Doctorat (Bac + 8)

### > DES PARCOURS DE FORMATION ORGANISES EN SEMESTRES ET EN UE

Les formations sont organisées en semestres. Au sein de chaque semestre, les enseignements sont dispensés sous forme d'unités d'enseignements (UE) obligatoires ou optionnelles.

### > UN SYSTEME DE CREDITS EUROPEENS

Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS : European Credits Transfer System).

Chaque semestre validé permet l'acquisition de 30 crédits :

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits

Le master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits

Ces crédits sont :

**transférables** en France et dans les pays de l'Espace Européen.

60 crédits correspondent dans chacun de ces pays à une année de formation validée, d'où la possibilité de valider des périodes d'études effectuées à l'étranger.

**capitalisables**, c'est-à-dire définitivement acquis, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.

**applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant** (enseignement, stage, mémoire, projets, travail personnel...)

*NB : Un certificat de DEUG ou un certificat de maîtrise pourront toujours être délivrés aux étudiants qui en feront la demande*



## QUELQUES RECOMMANDATIONS UTILES

---

**C** Tout étudiant se trouvant dans une situation de handicap doit prendre contact dès la rentrée universitaire avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé : SUMPPS, 5 rue de l'École de Médecine. Tél. : 04.67.41.75.60

Le Directeur du SUMPPS établit une attestation qui précise les dispositions dont le candidat peut bénéficier. Cette attestation est transmise au Président de l'Université qui informera l'étudiant et la scolarité de sa décision.

La démarche est la même si la situation de handicap survient en cours d'année.

**C** L'étudiant désirant bénéficier du statut de sportif de haut niveau dans l'organisation des études, en particulier lors des compétitions officielles, doit déposer une demande en début d'année auprès du service de la Scolarité. Sont concernés les étudiants inscrits sur la liste arrêtée par le Ministre des Sports, inscrits dans les filières de haut niveau (pôle espoir, centre de formation) ou déclarés sportifs de haut niveau par la commission du sport de haut niveau de l'Université.

Chaque étudiant doit impérativement conserver une photocopie du document mentionnant les choix pédagogiques qu'il a effectués pour l'année en cours.

**Ces choix sont définitifs** et conditionnent les inscriptions aux examens et aux travaux dirigés.

La présence aux travaux dirigés est obligatoire. Un régime de travaux dirigés par correspondance peut être accordé dans certaines situations particulières (étudiants engagés dans la vie active, effectuant un service national volontaire, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou détenus).

Les horaires des travaux dirigés ne sont pas susceptibles de modifications par l'Administration. En cas de difficulté majeure causée par un horaire donné, seul le chargé de TD peut éventuellement autoriser un étudiant à changer de série et ce, après présentation de pièces justifiant son empêchement.

Les convocations aux examens sont faites par voie d'affichage.

Avant chaque session d'examens, les étudiants sont priés de consulter les listes d'appel affichées par matière, sur les panneaux situés au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 1. Les dates des examens sont accessibles également sur le site de l'UFR.

Attention, le jour des épreuves, en cas de retard et quelle qu'en soit la raison, « aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets ».

A l'issue des délibérations, il est inutile de contester la notation des copies et l'attribution des points jury auprès du Doyen ou des services administratifs. Seules des erreurs matérielles peuvent être corrigées par le Président du jury.

Il est important de lire attentivement le règlement d'examen afin de bien assimiler les règles relatives au LMD et d'éviter toute erreur quant aux matières définitivement acquises ou non.

La Faculté met en place **des séances individuelles de tutorat** destinées aux étudiants de L1 et L2, qui ont essentiellement pour finalité de développer les méthodes de travail nécessaires à l'acquisition de connaissances et de pratiques juridiques. Ces séances sont basées sur le volontariat. Se renseigner auprès de la scolarité L-M1.

Pour le programme de la Capacité en droit, voir le site de l'Université Montpellier 1/ offre de formation/domaine droit science politique

Il est également possible pour les étudiants d'accéder gratuitement, via leur ENT, à des ressources juridiques numérisées par le biais de l'Université Numérique Juridique Francophone(UNJF).



## > QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2I) ?

Le C2i est institué dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Il constitue la suite logique des Brevets Informatique et Internet (B2i) préparés dans l'enseignement primaire et secondaire.

## > LE C2I NIVEAU 1

Le Certificat Informatique et Internet (C2i ®) niveau 1, vise à attester un ensemble de compétences sur l'usage de l'outil informatique et de l'Internet. Les modalités de passage de ce certificat national sont définies par le ministère de l'Éducation nationale (cf. [B.O. n°15 du 14 avril 2005](#)). La Faculté de droit et de science politique de Montpellier s'est conformée à ces modalités, et est donc habilitée à le faire passer et le délivrer.

## > A QUI S'ADRESSE LE C2I NIVEAU 1 ?

Le C2i est destiné en priorité aux étudiants de Licence, (voir la place du C2i dans le cursus : <http://www2.c2i.education.fr/sections/accueil/c2i7120/cursus-univ/>).

Le référentiel national C2i niveau1 regroupe, sur neuf domaines, l'ensemble des compétences concernées par la certification. Ces domaines sont organisés autour de deux axes : d'une part, les aptitudes transversales et générales et d'autre part, les savoirs et les compétences spécifiques et instrumentaux.

**L'inscription à ce certificat est gratuite pour les étudiants de Licence à condition d'en faire la demande lors de l'inscription ou réinscription administrative.**

## > MODALITES DE PREPARATION ET DE CERTIFICATION

Les étudiants inscrits à ce certificat, recevront des formations leur permettant de préparer ce certificat. Ces formations, organisées par les enseignants du département informatique, tiennent compte des résultats obtenus au test de positionnement du C2I et sont complémentaires aux enseignements d'informatique reçus en première et seconde année de Licence.

L'obtention du certificat C2i est conditionnée par la validation d'une épreuve théorique et d'une épreuve pratique portant sur toutes les compétences du référentiel national.

Le jury peut valider directement des compétences attestées par, l'obtention d'une note suffisante à l'unité d'informatique de première année ou d'autres certifications reconnues dans un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel national.

Les candidats gardent le bénéfice des validations partielles (épreuve théorique, activités, domaines) pendant deux années universitaires.

## > QU'APPORTE LE C2I NIVEAU 1 ?

Le C2i niveau 1 sera à terme requis à l'entrée des IUFM. L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres ayant, lui, en charge la préparation et le passage du C2i niveau 2 "Enseignants" (cf. site officiel du Ministère <http://www2.c2i.education.fr>).

Le C2i niveau 1 est le socle indispensable à la préparation et au passage des C2i niveau 2 orientés métiers ("Métiers du droit", "Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables", "Métiers de l'Ingénieur", "Enseignants", "Métiers de la Santé", ...), proposés dans certains Masters. Du point de vue de sa reconnaissance par le milieu professionnel, ce certificat permet d'attester d'un ensemble de compétences sur l'utilisation des TIC auprès d'un futur employeur.

# OFFRE DE FORMATION 2011-2012

DOCUMENT NON CONTRACTUEL, LE CONTENU DES FORMATIONS POUVANT FAIRE L'OBJET DE  
MODIFICATIONS

LA LICENCE 

## LICENCE 1 SEMESTRE 1

---

Au premier semestre de L1, toutes les UE sont obligatoires

### > UE AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Introduction au droit (33h-4C + 15h TD-2C)  
UE Droit constitutionnel général (33h-4C + 15h TD-2C)  
UE Introduction historique au droit (33h-4C + 15h TD-2C)

### > UE SANS TD

UE Relations internationales (33h-4C)  
UE Organisations européennes (18h-3C)  
UE Méthodologie du travail universitaire dans les études juridiques (18h dont 6h TD-2C)  
UE Informatique-Internet C2i (14h dont 10,5hTD-1C)  
UE Langue (20h-2C)

## LICENCE 1 SEMESTRE 2

---

### > UE OBLIGATOIRES AVEC TD OPTIONNELS

UE Droit civil – Les personnes / La famille (33h-3C)  
UE Droit civil – Les biens (33h-3C)  
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE Institutions de l'Union européenne (33h-3C)  
UE Droit constitutionnel de la Vème République (33h-3C)  
L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

UE Introduction à la Science politique (33h-3C)  
UE Histoire des institutions (33h-3C)  
L'étudiant choisit 1 TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

### > UE OPTIONNELLES (2 UE A CHOISIR)

UE Economie politique (22h-3C)  
UE Histoire du droit des personnes et de la famille (22h-3C)  
UE Institutions administratives (22h-3C)  
UE Sciences de l'Information, Communication (22h-3C)

## LICENCE 1 SEMESTRE 1 - THEMES ABORDES

Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS.

Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

*Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.*

### > DROIT CONSTITUTIONNEL GENERAL

Plusieurs thèmes généraux touchant au droit constitutionnel et aux institutions politiques sont abordés :

Une définition théorique du droit en général et du droit constitutionnel en particulier lors de l'introduction.

Une partie consacrée à l'étude de l'Etat, qui est le ressort territorial privilégié du droit constitutionnel et une réalité historique, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui où de profonds changements interviennent sous l'effet de la mondialisation.

Un développement sur le titulaire et l'exercice de la souveraineté complété d'une étude sur les différents modes de séparation des pouvoirs (séparation souple /séparation stricte ; régime parlementaire / régime présidentiel).

Une partie sur l'histoire constitutionnelle française de 1789 à 1958.

### > INTRODUCTION AU DROIT

La notion de droit

Le droit objectif

Les sources du droit

Droits subjectifs et prérogatives individuelles

### > INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT

Le cours présente de façon large l'ensemble du droit public et du droit privé de l'Antiquité au XIX<sup>ème</sup> siècle en se basant particulièrement sur l'évolution des sources du droit, tout en inscrivant celles-ci dans leur contexte politique, économique et social. Il permet d'appréhender l'apparition des racines de la culture juridique occidentale, de Rome à la Révolution française, puis d'étudier l'établissement d'un système juridique national, de la codification jusqu'à la Troisième République.

### > ORGANISATIONS EUROPEENNES

Le cours présente les organisations, à l'exception de l'Union européenne, dont les fondements historiques ou les objectifs principaux relèvent de la coopération entre Etats européens. A ce titre sont étudiées les organisations militaires (OTAN, UEO), diplomatique (OSCE) et économiques (AELE, OCDE, association CEE-AELE dans l'EEE). Un titre spécifique est en outre consacré au Conseil de l'Europe, comme organisation de référence en Europe.

### > RELATIONS INTERNATIONALES

Dans ce cours sont exposées les bases qui permettent de comprendre les grands enjeux internationaux du monde contemporain. Le cours procède d'une double approche, historique et théorique. Il récapitule les principaux développements intervenus depuis 1945 en décrivant le monde bipolaire issu de la Seconde guerre mondiale, la césure de 1989, puis la formation de nouveaux équilibres depuis le début des années 1990. Sur le plan théorique, le cours s'attache à décrire les différents acteurs jouant un rôle dans les relations internationales, puis les facteurs qui déterminent ces relations, le tout en s'appuyant sur des exemples récents. Le cours de relations internationales est une préparation essentielle à l'étude du droit international et, plus largement, à la compréhension du phénomène de la « mondialisation » qui constitue la toile de fond de la création et de la mise en œuvre du Droit en général.

## LICENCE 1 SEMESTRE 2 - THEMES ABORDES

---

### > DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA V<sup>EME</sup> REPUBLIQUE

L'étude de la V<sup>eme</sup> République est abordée en trois temps :

Les conditions d'élaboration de la Constitution de 1958 et la théorie du pouvoir constituant.

L'analyse du lien entre le fonctionnement du régime et la situation politique.

Les mutations d'une République sous l'effet des avancées de l'Etat de droit et de la construction européenne.

### > ECONOMIE POLITIQUE

La science économique

Les besoins, les biens et services

Le circuit économique

Les ménages et la consommation finale

Les entreprises non financières et la production de biens et services non financiers

Les entreprises financières et la production de services financiers

Les administrations offre de biens collectifs, redistribution, régulation économique, offre de monnaie

Les conditions de l'équilibre économique

### > HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES

Le cours d'histoire du droit des personnes et de la famille a pour objectif de compléter la culture juridique et historique des étudiants dans ce domaine essentiel du droit privé que les professeurs de droit civil enseignent dès la première année. Les concepts fondamentaux du droit des personnes y seront abordés, tels l'opposition entre libre et non libre dans l'antiquité, la question du droit de cité ou encore celle de privilège dans l'ancien droit français. Le cours insistera en particulier sur l'évolution du droit de la famille dans ses aspects non patrimoniaux, en étudiant notamment depuis l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle les notions de mariage (formation, dissolution) et de filiation (légitime, adoptive, naturelle)

### > HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Le cours présente de façon approfondie l'histoire de l'Etat et des grands services publics du Moyen âge à la Révolution française. En s'intéressant aux institutions et aux régimes politiques de la France dans une perspective qui laisse une large place aux doctrines juridiques qui ont permis l'édification de l'Etat moderne, il permet aux étudiants de connaître les bases essentielles des institutions qu'ils étudient en droit positif.

### > INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Le cours d'« Institutions Administratives » constitue un des aspects d'un cours beaucoup plus général : le « Droit Administratif ». Dans ce dernier, il y a de nombreux points à étudier : les sources du droit administratif (écrites et non écrites), les moyens de l'administration (la fonction publique et les biens de l'administration), l'action de l'administration (les contrats et les actes administratifs unilatéraux), les fonctions de l'administration (la police administrative et le service public), le contentieux administratif (l'organisation juridictionnelle et les différents recours), la responsabilité administrative (sans faute et pour faute). Le cours d'institutions administratives se contente d'aborder le problème de l'organisation de l'administration. Autrement dit, il s'agit de savoir quels sont les organes, quels sont les services qui constituent l'administration contemporaine.

Le cours débute par une présentation des finalités (Etat fédéral / confédération d'Etats), de la méthode (supranationalité) et des perspectives (fédération / fédération d'Etats-Nations) du fédéralisme européen.

Suit un développement en deux parties :

- La première est consacrée aux origines de « l'idée européenne » et à la généalogie de la construction européenne, depuis la Déclaration Schuman et les premières communautés, jusqu'au traité établissant une Constitution pour l'Europe (2004).
- La deuxième, plus sommairement, traite de l'Union européenne proprement dite, à travers l'étude de son cadre institutionnel unique (architecture institutionnelle et procédures décisionnelles) et celle de son cadre juridique spécifique (sources et caractéristiques du droit communautaire).

### > INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE (GROUPES A ET B)

L'objectif de ce cours magistral est de proposer aux étudiants une initiation à la science politique en leur permettant d'acquérir les connaissances (conceptuelles, théoriques, problématiques) de base de cette discipline. La science politique a pour vocation de comprendre la politique et son fonctionnement au sein des sociétés modernes. Le vote, les sondages, les partis, l'engagement politique, les mouvements sociaux, les élites politiques... sont autant d'objets auxquels elle s'intéresse et pour lesquels elle offre de précieux outils d'analyse. Elle permet ainsi en quelque sorte de mieux comprendre la réalité politique du monde qui nous entoure. Dans cette perspective, le cours s'organise autour de trois grandes parties qui portent successivement sur : 1) les cadres de l'activité politique (régime, Etat, pouvoir) ; 2) les acteurs de la vie politique (citoyens, partis, professionnels de la politique, opinion publique) ; 3) les pratiques politiques (vote, action collective, action publique).

### > INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE (GROUPE C)

Ce cours magistral a pour but de faire découvrir aux étudiants de première année la Science politique et de donner quelques clefs pour mieux comprendre la vie politique française. Axé sur le thème de la compétition politique, ce cours se décline en trois grandes parties. La première porte sur la conquête du pouvoir et s'intéresse plus particulièrement à la mise en place de la compétition, tant du point de vue des électeurs (droit de vote) que de celui des partis politiques.

La seconde partie est consacrée aux forces cherchant à peser sur la compétition politique, c'est-à-dire aux médias et aux sondages d'opinion. Enfin, la dernière partie de ce cours replace les électeurs au cœur de la compétition politique.

### > LES PERSONNES - LA FAMILLE

La personne est tout d'abord envisagée dans son individualité. Aux personnes physiques, êtres humains, s'opposent alors les personnes morales (groupements de personnes ou de biens). Des premières il convient de déterminer les conditions d'existence (naissance, personnalité, mort), les modalités d'individualisation (nom, prénom, domicile, état civil...) et, le cas échéant, les mesures de protection en cas d'incapacité (mineurs, incapables majeurs sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice). Mais la personne est également envisagée dans le cercle familial, d'abord en couple au travers du mariage, du divorce, du PACS, du concubinage, ensuite dans ses relations parentales au travers de la filiation et de l'éducation.

> LES BIENS

Les droits réels

Le droit de propriété la possession

Les démembrements du droit de propriété Le statut de l'immeuble

> SCIENCES DE L'INFORMATION, COMMUNICATION

Notre société est submergée par un flot d'informations de plus en plus important et nous avons corrélativement beaucoup de mal à communiquer malgré le développement des nouvelles technologies.

Il devient donc nécessaire de penser la communication dans le cadre des études supérieures. L'enseignement de la théorie et des pratiques de la communication a pour principal objectif d'apporter aux étudiants en droit une culture communicationnelle, en leur offrant une approche critique de la valeur de l'information, un exposé sur la théorie de l'information-communication, ainsi que des différents aspects de la communication interpersonnelle, de la présentation des écrits ; ceci est complété par une initiation aux techniques de la communication verbale et non verbale et de la communication homme/machine, approche indispensable pour les juristes face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

*(Cet enseignement reste facultatif, mais il est indispensable pour prétendre entrer en licence professionnelle « Assistant juridique »).*

## LICENCE 2 SEMESTRE 3

---

Toutes les UE sont obligatoires

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD

UE Droit des obligations (33h-4C + 15h TD-2C)

UE Droit administratif (33h-4C + 15h TD-2C)

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OPTIONNEL

UE Droit pénal général (33h-3C)

UE Finances publiques (33h-3C)

L'étudiant choisit 1 TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

> UE SANS TD

UE Droit judiciaire privé (33h-3C)

UE Histoire du droit des obligations (33h-3C)

UE Langues (20h-2C)

UE Recherches documentaires (12h dont 10,5hTD-2C)

## LICENCE 2 SEMESTRE 4

---

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD

UE Droit des obligations (33h-4C + 15h TD-2C)

UE Droit administratif (33h-4C + 15h TD-2C)

> UE OBLIGATOIRES AVEC TD OPTIONNEL

UE Droit pénal général (33h-3C sans TD ou 4C si matière choisie avec TD)

UE Finances publiques (33h-3C sans TD ou 4C si matière choisie avec TD)

L'étudiant choisit 1 TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

> UE OPTIONNELLES (3 UE A CHOISIR)

UE Doctrines constitutionnelles modernes (22h-3C)

UE Grands problèmes constitutionnels contemporains (22h-3C)

UE Histoire des idées politiques (22h-3C)

UE Histoire des institutions publiques (22h-3C)

UE Histoire du droit pénal (22h-3C)

UE Introduction à la philosophie du droit (22h-3C)

UE Pensée politique contemporaine (22h-3C)

UE Politique comparée (22h-3C)

UE Systèmes juridiques comparés (22h-3C)

## LICENCE 2 SEMESTRE 3 - THEMES ABORDES

---

**Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS.**

**Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.**

*Cette présentation peut sensiblement différer selon les enseignants intervenant au sein des différents groupes.*

### > DROIT ADMINISTRATIF

Le principe de la soumission de l'administration au droit : les sources de la légalité (les sources internationales et les sources nationales, écrites et jurisprudentielles) ; le contenu de la légalité.

L'acte administratif unilatéral (notion et régime), actes unilatéraux et contrats.

La police administrative.

Le service public.

### > DROIT DES OBLIGATIONS

Droit des contrats :

Formation des contrats

Exécution des contrats

Extinction des contrats

Quasi-contrats

### > DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Généralités sur le procès :

Le contentieux / Le gracieux

Le judiciaire / L'extrajudiciaire

Le déroulement du procès :

La compétence

L'action en justice

Le déroulement de l'instance

Les voies de recours

### > DROIT PENAL GENERAL

Introduction sur le phénomène criminel

Eléments de procédure pénale (déroulement du procès pénal)

Théorie générale de la loi pénale (principes de légalité et interprétation stricte de la loi pénale ; application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace)

### > FINANCES PUBLIQUES

Introduction aux finances publiques :

Finances de l'Union européenne

Finances de l'Etat

Finances sociales

Finances locales

### > HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS

Le cours a pour ambition de faciliter la compréhension de la discipline complexe et fondamentale qu'est le droit des obligations. En revenant aux origines de la notion d'obligation, il s'agira de comprendre comment est né le besoin d'obligation, et comment ont été construits les mécanismes juridiques permettant à l'engagement de recevoir toute sa force obligatoire, en droit romain puis en droit français.



## LICENCE 2 SEMESTRE 4 - THEMES ABORDES

---

### > DROIT ADMINISTRATIF

La justice administrative  
La responsabilité administrative

### > DROIT DES OBLIGATIONS

Droit de la responsabilité  
Régime des obligations

### > DROIT PENAL GENERAL

L'élément matériel des infractions avec la Tentative  
La complicité – la coaction  
L'élément moral des infractions avec les causes d'irresponsabilité pénale  
La qualification des faits  
Les sanctions

### > DOCTRINES CONSTITUTIONNELLES MODERNES

Le cours a vocation à éclairer les étudiants sur les différentes façons dont le droit constitutionnel a pu être pensé et enseigné depuis deux siècles. Cet enseignement, par nature de théorie et de philosophie juridique, se penche sur les auteurs qui auraient inventé le droit constitutionnel ainsi que sur les différentes écoles de pensée qui en ont résulté. Dès lors, l'intérêt majeur de ce cours réside dans l'analyse, au sein du berceau occidental du constitutionnalisme, de la création ainsi que du mouvement d'émancipation de la science juridique constitutionnelle par rapport au pouvoir politique.

### > FINANCES PUBLIQUES (DROIT FISCAL)

Introduction à la théorie de l'impôt (définition, classification, finalités).  
Présentation des principaux impôts d'Etat (Impôt sur le revenu, CSG, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, ISF...) et principaux impôts locaux (TFPB, TFPNB, taxe d'habitation).

### > GRANDS PROBLEMES CONSTITUTIONNELS CONTEMPORAINS

Sur la base de controverses récentes et de cas concrets tirés de l'actualité, le cours ambitionne d'approfondir les enseignements de droit constitutionnel de Licence 1, afin de comprendre les enjeux constitutionnels des grandes questions qui animent les démocraties modernes. La souveraineté, la hiérarchie des normes, et plus largement l'organisation constitutionnelle de l'Etat ont par exemple subi d'importants renouvellements sous l'influence de la construction européenne, ce qui invitera à nous interroger sur la problématique du « droit constitutionnel européen ». De même, en raison du lien ambigu entre la démocratie et l'Etat de droit, la responsabilité respective du pouvoir politique et du juge dans la détermination de la volonté générale est une question centrale à laquelle aucune démocratie ne peut désormais échapper, comme l'illustrent les théories modernes de la séparation des pouvoirs et l'épineuse question de la légitimité du contrôle de la loi par un juge.

Les questions constitutionnelles touchent également les aspects pratiques de la vie juridique, puisque la Constitution est une norme juridique utilisée par les citoyens, les justiciables et les professionnels du droit. En plus des nouvelles perspectives offertes par la question préjudicielle de constitutionnalité, le cours s'attardera donc sur les grandes questions constitutionnelles qui, selon l'actualité, pourront concerner les libertés individuelles, l'environnement, la bioéthique, l'économie, Internet...

### > HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES (GROUPE A)

Le cours présente les grands systèmes de pensée qui ont essayé, depuis l'Antiquité, de rendre compte de l'organisation des sociétés politiques. Sont successivement envisagés les grands systèmes politiques de l'Antiquité et du Moyen âge de Platon à saint Thomas (I et II), les théories étatistes et absolutistes de Machiavel à Hobbes (III), les débuts du libéralisme (IV : Locke et Montesquieu), l'apport contrasté de Voltaire et de Rousseau (V), avant de conclure sur la mise en œuvre de la « modernité » politique par la Révolution française (VI).

### > HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES (GROUPE B)

Le cours repose sur une mise en perspective : celle de l'histoire des idées politiques de l'Antiquité en rapport avec l'histoire des idées politiques modernes voire contemporaines (première partie). Sous le prisme de l'histoire grecque et romaine (seconde partie) sont replacées les origines des idéologies.

Le parti pris thématique permet de confronter les positions sur l'éducation, l'honneur, le travail, l'impérialisme, le totalitarisme, la dictature, la tyrannie, le colonialisme, l'humanisme et le cosmopolitisme. L'ensemble du cours repose sur des travaux largement inspirés des écoles françaises (Vernant, Nemo) et anglo-américaine (Sinclair, Finley, Jaeger).

### > HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'histoire des institutions de la France est traitée à partir de 1789 jusqu'à la fin de la troisième République. L'accent est mis sur les grandes institutions publiques : direction politique, justice, finances, affaires étrangères, institutions militaires, administration locale. La chronologie, classique, distingue la période révolutionnaire, la période napoléonienne, la période qui va de 1815 à 1875 ainsi que la troisième République.

Il s'agit avant tout de proposer à l'étudiant des repères institutionnels qui n'ignorent pas des problématiques académiques : continuité et rupture, centralisation, « masses de granit »...

L'ensemble des institutions ne manque pas d'être replacé dans son contexte politique et constitutionnel.

### > HISTOIRE DU DROIT PENAL

Le cours présente l'évolution générale du droit pénal et de la procédure pénale depuis le haut moyen âge (I) jusqu'à la révolution française (IV) et aux codes napoléoniens (V), en accordant une attention particulière à la période très riche qui va du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, aussi bien pour ce qui est des organes répressifs et de la procédure (II) que du régime des pénalités (III). À chaque étape, la description (nécessairement simplifiée) du droit et des institutions pénales est éclairée par un état des débats doctrinaux.

### > INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE DU DROIT

Ce cours est destiné à éclairer les étudiants sur les fondements et la nature de la règle juridique.

Qu'est-ce que le droit ? Pourquoi est-il obligatoire d'obéir à la loi ? Quelle est la source de validité de la constitution ? Qu'est-ce qui assure l'effectivité d'un ordre juridique ? La justice est-elle une notion absolue ?

Définit-on le droit seulement par sa structure formelle ou bien doit-on exiger qu'il véhicule un certain contenu pour mériter l'obéissance ? Les juges s'érigent-ils en législateurs lorsqu'ils interprètent et appliquent les lois ? Existe-t-il une logique dans le raisonnement judiciaire ? La société secrète-t-elle spontanément des normes avant même que le législateur n'intervienne ? Toutes ces questions sont abordées à travers l'étude de grands auteurs et autour de la distinction entre les théories du droit naturel et le positivisme juridique.

## > PENSEE POLITIQUE CONTEMPORAINE

Structuré autour du débat entre le libéralisme et ses critiques, ce cours nous permet d'apprécier la diversité de l'offre contemporaine en matière de philosophie politique. Parmi les sujets traités :

Les origines du libéralisme contemporain

Le débat à l'intérieur de la pensée libérale autour de l'égalité et des droits

La fracture entre libéralisme et « néo-libéralisme »

La persistance et l'évolution des critiques marxistes et néo-marxistes

La montée en puissance de la pensée communautarienne et son application aux sociétés multiculturelles

## > POLITIQUE COMPAREE

Ce cours résume succinctement les principes de l'approche comparative en science politique (l'étude d'objets politiques basée sur la confrontation des expériences de plusieurs pays), définit les grands principes qui unifient les pays européens et explore les caractéristiques des systèmes politiques (construction de l'Etat-nation, mise en place de la démocratie, cadre institutionnel et vie politique) des principaux d'entre eux (Royaume-Uni, Italie, Espagne, etc.). Le panorama d'ensemble vise à offrir une vue d'ensemble des cadres historiques, institutionnels et politiques nationaux qui caractérisent l'Europe.

## > SYSTEMES JURIDIQUES COMPARES

Le droit comparé n'est pas une réalité – C'est une méthode scientifique utilisée pour repérer et apprécier les différences qui opposent les grandes familles juridiques regroupant chacune dans le monde, un certain nombre de droits nationaux. Deux d'entre elles attirent l'attention de ce cours : la famille romano-germanique, qui englobe tous les pays d'Europe continentale et celle de la Common Law qui couvre l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. D'autres pays subiront, notamment sous l'effet de la colonisation, l'influence de l'une ou l'autre de ces deux familles tout en gardant leur spécificité historique et géographique. L'intérêt du cours est de mettre en relief le point sur lequel s'opposent les deux plus grandes familles juridiques : si le droit romano-germanique est basé sur le primat de la loi et recouvre des pays où l'on pratique la codification, la Common Law se distingue par son caractère principalement jurisprudentiel (la loi n'y apporte pas des additifs techniques au travail accompli par le juge).

## LICENCE 3 SEMESTRE 5

---

### > UE OBLIGATOIRES AVEC 3 TD OPTIONNELS

UE Droit civil – Contrats spéciaux (33h-3C)  
UE Droit du travail 1 (33h-3C)  
UE Droit des sociétés (33h-3C)  
UE Droit institutionnel de l'Union européenne (33h-3C)  
UE Théorie générale des libertés fondamentales (33h-3C)  
UE Droit administratif des biens (33h-3C)  
L'étudiant choisit 3 TD (15h-2C)

### > UE OPTIONNELLES DE SPECIALISATION (1 UE A CHOISIR)

UE Droit commercial (33h-3C)  
UE Droit international public général (33h-3C)

### > UE OPTIONNELLES D'HISTOIRE (1 UE A CHOISIR)

UE Histoire du droit privé (33h-3C)  
UE Histoire du droit public (33h-3C)

## LICENCE 3 SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PRIVE

---

Toutes les UE sont obligatoires

### > UE OBLIGATOIRES AVEC TD OBLIGATOIRES

UE Droit civil – Contrats spéciaux (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit des sociétés (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit du travail 2 (33h-3C + 15h TD-2C)

### > UE OBLIGATOIRES SANS TD

UE Comptabilité (22h-3C)  
UE Droit de la concurrence (22h-3C)  
UE Droit de la consommation (22h-3C)  
UE Langues (20h-3C)  
UE Projet personnel et professionnel (3C)

## LICENCE 3 SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PUBLIC GENERAL

---

### > UE OPTIONNELLES AVEC TD OBLIGATOIRES – 3 UE A CHOISIR

UE Contentieux administratif (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit communautaire matériel 1 (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit constitutionnel des états européens (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit de la fonction publique (33h-3C + 15h TD-2C)  
UE Droit international public approfondi (33h-3C + 1 h TD-2C)  
UE Régime juridique des libertés fondamentales (33h-3C + 15h TD-2C)

### > UE OPTIONNELLES SANS TD – 3 UE A CHOISIR

UE Droit administratif comparé (22h-3C)  
UE Droit de la responsabilité administrative (22h-3C)  
UE Histoire du droit administratif (22h-3C)  
UE Histoire de l'idée européenne (22h-3C)  
UE Droit communautaire matériel 2 (22h-3C)  
UE Droit international des droits de l'homme (22h-3C)

### > UE OBLIGATOIRES SANS TD

UE Langues (20h-3C)  
UE Projet personnel et professionnel (3C)

## LICENCE 3 SEMESTRE 6 - PARCOURS MOBILITE INTERNATIONALE

---

Conclusion d'un contrat pédagogique avec une université partenaire.

## LICENCE 3 SEMESTRE 5 - THEMES ABORDES

---

Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont DEFINITIFS.  
Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

### > CONTRATS SPECIAUX

Le droit des contrats spéciaux tend à faire apparaître le « cadre essentiel » propre à chaque catégorie de contrats identifiable comme telle.

Ch. Préliminaire : Les avants contrats.

#### Partie I : Les contrats translatifs de droits sur les biens

- Titre 1 : La vente
- Titre 2 : L'échange
- Titre 3 : L'apport en société

### > DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Le cours de Droit administratif des biens s'inscrit dans le prolongement direct de l'enseignement portant sur le droit administratif général dispensé en licence 2 (semestres 3 et 4). Il en constitue au fond une application, s'agissant de la mise en œuvre sur les biens immobiliers des principes et règles exorbitants du droit commun précédemment étudiés. Il comporte trois grandes rubriques :

l'étude du Domaine, ce terme équivalent pour une personne publique à celui de patrimoine pour une personne privée (définition, utilisations, protection).

l'examen de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en tant que mode de cession forcée des biens (mise en œuvre et contrôle juridictionnel).

la connaissance du régime des travaux publics (définition, modes d'exécution, régimes de responsabilité).

### > DROIT COMMERCIAL

Introduction au droit commercial

Notion de commerçant et d'acte de commerce

Biens de l'entreprise : le fonds de commerce

### > DROIT DES SOCIETES

Qu'est ce qu'une société ?

Quelles sont les structures concurrentes de sociétés ?

Pourquoi créer une société ?

Quelle société créer ?

Comment créer une société ?

Comment organiser une société ?

Quels risques accompagnent la gestation de la société ?

Quels sont les droits des associés ?

Quels sont les devoirs des associés ?

Quels sont les pouvoirs des dirigeants ?

Quels risques encourent les dirigeants ?

### > DROIT DU TRAVAIL 1

Sources du droit du travail

Acteurs/ Conflits collectifs

Après un bref rappel de l'architecture institutionnelle (étudiée en L1), le cours envisage les fondements de l'ordre juridique de l'Union européenne. En particulier l'idée d'un « dynamisme », tant institutionnel (procédures) que normatif (actes et principes) est mise en avant. A ce titre sont étudiés les rapports complexes entre institutions, l'élaboration des actes et la question de la hiérarchie des normes, les principes d'effet direct, de primauté et de responsabilité et leurs conséquences pour les juges nationaux.

> DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL

Ce cours constitue une introduction au droit international public. Il expose la conception « classique » du droit international, compris comme un droit interétatique, ayant pour objet essentiel d'assurer la coexistence entre ces entités souveraines que sont les Etats. Dans cette perspective, sont exposés les éléments de base du droit international qui servent encore aujourd'hui de point de départ à son élaboration et à sa mise en œuvre : sources formelles (traités, coutume, principes généraux de droit et du droit international, actes unilatéraux) ; responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ; normes primaires relatives à la répartition des espaces et des compétences et à l'entretien des relations interétatiques (non intervention, relations diplomatiques et consulaires...) Ce cours permettra aux étudiants qui ne se destinent pas à l'étude approfondie du droit international d'en comprendre les bases. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, il constitue un préalable nécessaire à l'étude du droit international contemporain.

> HISTOIRE DU DROIT PRIVE

Ce cours, qui pourrait aussi s'intituler « contrats spéciaux et sûretés (droit romain, droit français) » a pour ambition de permettre l'approfondissement du droit des obligations, au travers du principal contrat de la vie des affaires : le contrat de vente, dont la naissance et l'évolution seront étudiées, tant en droit romain qu'en droit français, des origines à nos jours. Plus généralement, il s'agira de cerner la relation entre le droit des contrats spéciaux (comme la vente) et la théorie générale du contrat. Ce contrat faisant aussi l'objet du cours de contrats spéciaux, il est particulièrement utile d'en comprendre la construction, tant les solutions mises en œuvre au cours de l'histoire ont laissé un héritage important, dans notre droit comme dans celui d'autres pays européens. Enfin, parce que le droit de créance devient peu de chose sans garantie d'exécution, le cours sera complété par un aperçu du droit des sûretés, particulièrement celles destinées à éviter que le vendeur ne demeure impayé.

> HISTOIRE DU DROIT PUBLIC

Il s'agit, en approfondissement des cours d'histoire des institutions déjà dispensés en L1 et L2, d'approfondir le droit public romain, fruit d'une élaboration millénaire, en faisant ressortir à la fois sa singularité par rapport aux expériences institutionnelles antérieures et l'importance de son apport à la construction des Etats européens à partir du Moyen âge.

> THEORIE GENERALE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Le cours propose une approche théorique de ces droits et libertés. Le premier chapitre, présente les différents fondements idéologiques des droits de l'homme en insistant sur les courants critiques contemporains. Puis, le deuxième chapitre est axé sur le processus de formation historique des droits et libertés fondamentaux en France, afin de parvenir à une définition de la notion de droit fondamental qui s'articule autour de quatre principes directeurs : la dignité de la personne humaine, liberté individuelle, l'égalité et la pluralité. Quant à lui, le troisième chapitre analyse le système commun de limites et de protections de ces droits et libertés fondamentaux.

# LICENCE 3 SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PRIVE - THEMES ABORDES

---

## > DROIT DE LA CONCURRENCE

Le cours présente d'abord la concurrence déloyale et les pratiques restrictives de la concurrence.

Les pratiques anticoncurrentielles sont ensuite exposées, notamment les règles du droit interne et du droit communautaire de la concurrence. Une typologie des pratiques anticoncurrentielles est présentée, basée sur les ententes anticoncurrentielles et les abus de domination.

Enfin, les exemptions et sanctions des pratiques anticoncurrentielles sont abordées.

## > DROIT DES SOCIETES 2

Comment se protègent les dirigeants ?

Qui contrôle les sociétés ?

Comment régir les conventions suscitant un conflit d'intérêts ?

Comment financer une société ?

Comment sortir de l'argent d'une société ?

Comment céder une société ?

Comment fermer le capital d'une société ?

Comment rapprocher des sociétés ?

Quels liens unissent les sociétés d'un même groupe ?

Quelles sont les structures concurrentes des sociétés ?

Comment régler les différends sociétaires ?

Comment disparaissent les sociétés ?

## > DROIT DU TRAVAIL 2

Contrats de travail

Conditions de travail

## > CONTRATS SPECIAUX 2

### Partie II : Les contrats relatifs à l'usage des biens

- Titre 1 : Le louage
- Titre 2 : Le prêt
- Titre 3 : Le contrat de crédit-bail
- Titre 4 : Le contrat d'édition

### Partie III : Les contrats sources d'obligations de faire

- Titre 1 : Le contrat d'entreprise
- Titre 2 : Les contrats « d'intermédiation » (mandat / commission / courtage)
- Titre 3 : Le(s) contrat(s) de dépôt

### Partie IV : Contrats sur les litiges

### Partie V : « Ouvertures ».

## > DROIT DE LA CONSOMMATION

### Introduction

- Généralités / Notion de droit de la consommation / Notion de consommateur / Intérêts du droit de la consommation

### Partie I : L'offre de consommation

- Les stratégies de distribution
- Les contrats à distance
- Le démarchage à domicile

## Partie II : L'équilibre contractuel – Les clauses abusives

- La protection contre les clauses abusives par le droit général des contrats
- La protection contre les clauses abusives par le droit de la consommation

## Partie III : Le financement de l'opération de consommation

- La relation banque/client
- Le crédit à la consommation
- Le crédit immobilier

## Partie IV : Le règlement des litiges de consommation

- Le règlement non juridictionnel
- Le règlement juridictionnel
- Intérêt individuel
- Intérêt collectif

## LICENCE 3 SEMESTRE 6 - PARCOURS DROIT PUBLIC GENERAL - THEMES ABORDES

---

### > CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'ordre juridictionnel administratif

- L'institution de la juridiction administrative.
- L'organisation de la juridiction administrative.

Les recours juridictionnels

- L'économie des recours.
- L'utilité des recours.

### > DROIT ADMINISTRATIF COMPARE

Ce cours a pour objet de présenter les différents droits administratifs des principaux Etats de l'Union européenne. Après une étude des origines et des caractères de ces droits, le cours compare les structures administratives, centrales et territoriales, les fonctions publiques, le service public, les actes administratifs et, enfin, les fonctions des juges administratifs.

### > DROIT COMMUNAUTAIRE MATERIEL 1

Le cours traite des libertés de circulation des marchandises (droits de douane, mesures d'effet équivalent, etc.), des services (notion de services, bénéficiaires, etc.) et des capitaux (capitaux et aspects monétaires).

L'introduction met l'accent sur les caractères du marché intérieur mais aussi sur l'importance – ancienne ou renouvelée – de certains principes dans ce marché intérieur : principe de non-discrimination, protection des droits fondamentaux. Les libertés de circulation sont présentées à travers le prisme jurisprudentiel pour l'essentiel, et des rappels permettent de faire le lien entre ces libertés au cours de leur mise en oeuvre.

### > DROIT COMMUNAUTAIRE MATERIEL 2

A l'interface du Marché intérieur et de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice, le principe de libre circulation des personnes revêt une importance cardinale dans la construction communautaire. Structuré en deux parties, respectivement consacrées à la liberté de déplacement et à la liberté professionnelle, l'enseignement met en parallèle le statut du citoyen de l'Union européenne et des membres de sa famille (codifié par la Directive 2004/38) et le statut des ressortissants d'Etats tiers (dans le cadre des nouvelles politiques communautaires d'asile et d'immigration). A travers l'extension progressive du cercle des bénéficiaires, l'approfondissement des droits qui leur sont reconnus et les garanties qui leur sont accordées contre l'éloignement, la première partie permet de saisir les dynamiques à l'oeuvre. En explicitant le champ d'application et le contenu de la liberté professionnelle, la seconde partie aborde différentes problématiques telles que l'assimilation des personnes morales aux personnes physiques, la réduction des emplois susceptibles d'être réservés aux nationaux, la reconnaissance mutuelle des qualifications...

### > DROIT CONSTITUTIONNEL DES ETATS EUROPEENS

Contenu du cours non communiqué.

### > DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le cours de Droit de la fonction publique constitue le pendant en droit administratif du droit social régissant les relations de travail dans le secteur privé. Son étude vise à connaître la condition juridique des différents personnels employés par les administrations, qu'il s'agisse de fonctionnaires proprement dit ou d'agents publics non titulaires. Il comporte trois rubriques principales :

Les sources du droit de la fonction publique, en distinguant les sources nationales (statuts généraux et particuliers) et les sources européennes (droit communautaire et CEDH).

L'organisation de la fonction publique : aménagement interne (corps, grades, emplois), recrutement, déroulement de la carrière, cessation d'activité.

Les droits et obligations des fonctionnaires : libertés publiques, déontologie, régime disciplinaire.

### > DROIT DE LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Ce cours a pour objectif d'approfondir les aspects du droit de la responsabilité administrative évoqués en deuxième année de droit dans le cours de droit administratif général, en étudiant l'ensemble des régimes de responsabilité de l'administration (responsabilité pour faute avec ou sans présomption, responsabilité sans faute, responsabilité du fait de la garde) et plus largement l'ensemble des questions de réparation de préjudices traitées dans le cadre du contentieux administratif : responsabilité des agents de l'administration, responsabilité de l'Etat (du fait de la justice, du fait de la loi, du fait du règlement, du fait des services publics, etc...), des autres personnes publiques (hôpitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics, autorités publiques de régulation) ou même organisation de la prise en charge par la collectivité de certains préjudices (la « socialisation du risque »). L'étude de l'évolution générale de la prise en charge du préjudice dans le contentieux administratif, la comparaison entre les différents systèmes de responsabilité (administrative, civile, pénale, financière) ainsi que l'étude de leur articulation (cumul, alternative, etc...), compléteront la présentation analytique de chaque système de responsabilité.

### > DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Les normes internationales relatives aux droits de l'homme ont pris une telle importance qu'elles sont désormais constitutives d'une nouvelle discipline : le droit international des droits de l'homme qui concerne aussi bien les normes universelles que régionales, les traités que les sources non conventionnelles (coutume, jus cogens), les garanties proprement juridictionnelles que les autres types de garanties.

Le cours comporte une substantielle introduction générale (internationalisation des droits de l'homme, définition du droit international des droits de l'homme, garanties internationales du respect des droits de l'homme) et trois chapitres qui déclinent les caractères de la proclamation internationale des droits de l'homme (fondement, forme et contenu de la proclamation).

### > DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI

Droit des espaces placés sous souveraineté nationale

Droit des espaces en l'absence de souveraineté nationale

Nouveaux modes juridiques d'organisation des espaces

### > HISTOIRE DE L'IDEE EUROPEENNE

Si l'histoire de la construction européenne est relativement récente (lendemain de la IIe Guerre mondiale), celle de l'« idée européenne » est bien plus ancienne. Les réalisations d'aujourd'hui ne sont que la concrétisation des projets d'hier. Après la détermination des éléments de l'identité européenne, le cours a pour objet de présenter les principaux

projets visant à instaurer une pacification de l'Europe. Étudiés dans leur contexte historique particulier, ils sont ordonnés autour de trois grandes périodes (La *respublica christiana*, l'Europe westphalienne, l'Europe moderne) et intéressent une vaste période (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) et une grande diversité d'auteurs (de Pierre Dubois à Robert Schuman en passant par Sully, Kant, Saint Simon et Victor Hugo).

### > HISTOIRE DU DROIT ADMINISTRATIF

Le cours d'histoire du droit administratif repose sur une problématique : est-il possible d'envisager l'histoire du droit administratif avant le XIX<sup>e</sup> siècle ? La réponse à cette question est positive si tant est que l'on considère cette histoire comme étant celle, à ses débuts, du droit de l'Administration.

Par conséquent, la première partie du cours est consacrée à l'histoire du droit de l'Administration de ses origines médiévales jusqu'à 1789. Elle évoque les fondements médiévaux des règles relatives à l'administration (chapitre I), fondements seigneuriaux, romains, canoniques ainsi que les fondements des règles relatives à l'administration sous l'Ancien Régime (chapitre II). Les thèmes ayant trait à la police administrative (police économique, de voirie), aux dépossessions forcées (réquisitions, expropriations), au contentieux (l'administration-juge, les juridictions spécifiques), au personnel (subordination, privilèges, obligations), aux concessions, aux contrats, au droit de l'urbanisme, sont traités.

La seconde partie souligne la formation du droit administratif français à partir de 1789 et distingue les fondements révolutionnaires et napoléoniens de leur enracinement à partir de la juridiction du Conseil d'Etat.

### > REGIME JURIDIQUE DES LIBERTES FONDAMENTALES

Le cours est organisé en quatre chapitres :

Le premier traite des implications du principe de dignité, par exemple en droit pénal avec les crimes contre l'humanité, en droit constitutionnel et dans d'autres branches du droit comme en droit administratif, en droit civil et en droit de la bioéthique.

Le deuxième chapitre envisage quelques droits dérivant du principe de la liberté individuelle : droit à la vie privée et droit à la sûreté pénale.

Le troisième chapitre analyse certaines composantes du principe d'égalité qui sous-tend particulièrement les droits économiques et sociaux.

Le quatrième chapitre, qui a pour base le principe de pluralité des idées et des opinions, traite, par exemple, de la liberté religieuse, de la liberté de l'enseignement ou encore de la liberté de la presse.

# CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES EN VUE DE L'OBTENTION DE LA LICENCE EN DROIT \*

---

## > MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### ARTICLE 1

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.

Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour l'informatique, les travaux dirigés et les langues vivantes,
- par un examen terminal, ou un contrôle continu pour les autres matières.

Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.

Seuls peuvent se présenter à l'examen terminal, les étudiants ayant eu une assiduité satisfaisante aux séances de travaux dirigés. Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.

Un régime de travaux dirigés par correspondance est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants effectuant un service national volontaire, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des détenus.

Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service de la scolarité avant le début des travaux dirigés.

Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite, sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.

Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés ont un caractère théorique et peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'une heure ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, ce choix étant valable pour les deux sessions de l'année universitaire.

### ARTICLE 2

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est organisé dans le cadre des unités d'enseignement.

Chaque enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances avec attribution d'une note ainsi déterminée :

- Pour les enseignements d'une durée de 33 heures, la note est affectée d'un coefficient 2.
- Pour les enseignements juridiques d'une durée de 18 ou 22 heures, ainsi que pour l'UE « Projet personnel et professionnel » en L3, la note est affectée d'un coefficient 1,5.
- Pour les travaux dirigés, les enseignements d'informatique ou de recherches documentaires, la note est affectée d'un coefficient 1.
- Pour les enseignements de langue, la note est affectée d'un coefficient 1 en Licence 1, d'un coefficient 1,5 en Licence 2 et Licence 3.
- La pratique d'une activité sportive dans le cadre du SUAPS peut donner lieu à l'attribution d'un point par semestre.

## ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement :
  - Décembre-janvier pour les semestres 1, 3 et 5.
  - Avril-mai pour les semestres 2, 4 et 6.
- La seconde session du contrôle des connaissances se déroule au plus tard au mois de

juin

pour les enseignements des semestres impairs et au plus tard au mois de juillet  
pour les enseignements des semestres pairs.

Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.

Les unités d'enseignement validées sont conservées pour la seconde session.

Pour les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées lors de la première session, les étudiants conservent pour la seconde session, le bénéfice de toute note égale ou supérieure à la moyenne, sauf renonciation écrite de leur part formulée auprès du service de la scolarité dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats.

La durée des épreuves est identique pour les deux sessions.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

L'étudiant a le droit de consulter ses copies.

Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité aux date et heure fixées par le responsable de ce service.

### > MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME

## ARTICLE 4

La licence en droit est organisée en six semestres successifs.

La progression de l'étudiant d'un semestre à l'autre est déterminée par l'obtention d'un ou des semestres précédents.

Tout étudiant qui n'a pas validé au maximum un semestre de son cursus, peut néanmoins poursuivre dans le semestre supérieur.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Chaque semestre acquis entraîne la délivrance de 30 ECTS.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des enseignements de la licence égal à 180, la Licence en droit ou en science politique lui est attribuée.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des deux premières années de licence égal à 120, le certificat de DEUG en droit peut lui être attribué.

## ARTICLE 5

Toute unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, soit :

- Par l'obtention dans chacun des enseignements qui la composent, d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve, sauf renonciation expresse de sa part formulée lors de l'inscription, le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

## ARTICLE 6

Un semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par une compensation entre ces UE affectées de leur coefficient, (ce coefficient étant égal à la somme des coefficients des enseignements de cette UE).

Les semestres 5 et 6 (Licence 3ème année) peuvent être validés par une compensation entre eux.

Cette compensation spéciale, joue lorsque l'étudiant a obtenu un total de points sur ces deux semestres au moins égal à 355 points sur 710.

Le jury peut, dans son pouvoir souverain d'appréciation, accorder des points jury pour l'obtention d'un semestre.

## ARTICLE 7

Les mentions portées au diplôme délivré sont déterminées comme suit :

**PASSABLE** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;

**ASSEZ BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;

**BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16

**TRÈS BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16.

## LICENCE 3 SEMESTRE 5 - SCIENCE POLITIQUE

---

(la L1 sera mise en place à la rentrée 2012 et la L2 à la rentrée 2013)

### > UE OBLIGATOIRES AVEC TD

- UE Les grands classiques de la sociologie (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Initiation aux méthodes qualitatives (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Droit institutionnel de l'Union européenne (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Introduction aux collectivités territoriales (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Conférence de méthode (33h+15h TD-3C)

### > UE OBLIGATOIRES

- UE Politique comparée 2 : les dictatures (22h-3C)
- UE Projet professionnel personnel définition du projet professionnel (22h-2C)
- UE Anglais (33h-TD- 3C)

## LICENCE 3 SEMESTRE 6 - SCIENCE POLITIQUE

---

### > UE OBLIGATOIRES AVEC TD

- UE Initiation aux méthodes quantitatives (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Sociologie du journalisme (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Politique de l'Union européenne (33h-3C + 15h TD-2C)
- UE Philosophie politique (33h-3C + 15h TD-2C)

### > UE OBLIGATOIRES

- UE Grands auteurs de l'économie (33h-4C)
- UE Projet professionnel personnel élaboration et gestion d'un projet collectif (22h-3C)
- UE Anglais (33h-TD-3C)

# LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 5 - THEMES ABORDES

---

Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont **DEFINITIFS**.  
Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

## > LES GRANDS CLASSIQUES DE LA SOCIOLOGIE

Ce cours est destiné à la connaissance de quelques références essentielles de la pensée sociologique couramment citées et utilisées dans les travaux de science politique. Sont successivement abordés :

- les grands fondateurs de la sociologie : Emile Durkheim, Max Weber, Karl Marx ;
- les paradigmes conciliateurs de Norbert Elias et des auteurs de la « construction sociale de la réalité » (Alfred Schütz, Peter Berger et Thomas Luckman) ;
- les figures de l'interactionnisme : Erving Goffman, Howard Becker.

Méthodologiquement, la pensée de ces auteurs est abordée à partir de textes issus directement de leur œuvres, contextualisée dans leurs époques et reliée aux débats contemporains de l'analyse sociologique).

## > CONFERENCES DE METHODE

La conférence de méthode permet de se familiariser avec des techniques de présentation orales et écrites à partir de différents types d'exercices. Sur le premier volet, les exposés sur sujet libre ou d'actualité constitueront la base de la préparation. Sur le second volet, l'entraînement à la maîtrise de l'expression écrite se fera à travers l'initiation au plan de type « Science-Po » mais aussi à la réalisation de notes de synthèse.

## > DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE

Après un bref rappel de l'architecture institutionnelle (étudiée en L1), le cours envisage les fondements de l'ordre juridique de l'Union européenne. En particulier l'idée d'un « dynamisme », tant institutionnel (procédures) que normatif (actes et principes) est mise en avant. A ce titre sont étudiés les rapports complexes entre institutions, l'élaboration des actes et la question de la hiérarchie des normes, les principes d'effet direct, de primauté et de responsabilité et leurs conséquences pour les juges nationaux.

## > METHODES QUALITATIVES-/ INITIATION

Cet enseignement mêle connaissances théoriques et savoirs pratiques. Après avoir présenté les approches méthodologiques en sciences humaines et sociales, ce cours insiste sur les apports et les limites du qualitatif, à partir notamment de la lecture de textes fondamentaux. La seconde partie de ce cours est consacrée à la mise en pratique de ces enseignements. Organisés en petits groupes autour d'une thématique commune, les étudiants sont amenés à réaliser leur propre enquête qualitative en choisissant la méthode adéquate (entretiens ou focus group), en élaborant une grille d'entretien, en analysant et en restituant les résultats lors d'une présentation.

## INTRODUCTION AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Dans le cadre de cet enseignement, le pouvoir local est appréhendé de manière contemporaine. Cette entrée permet de mettre en perspective les récentes évolutions qui affectent les divers échelons locaux (renforcement des EPCI, développement de la démocratie participative, etc.). Le pouvoir local est également appréhendé de manière

sociologique : il s'agit à la fois d'étudier le fonctionnement des différentes assemblées, d'analyser les relations qui les unissent mais aussi de s'intéresser au personnel politique local (par exemple leurs ressources différentes suivant les échelons ?)

> POLITIQUE COMPAREE 2 LES DICTATURES

Après un 20ème siècle dominé par divers régimes non démocratiques qualifiés de totalitaires et autoritaires. Le 21ème siècle était censé être l'« âge de la démocratie ». Or bien des soi-disant « nouvelles démocraties » s'avèrent être des dictatures démocratiquement déguisées. Le cours sera composé, dans une perspective comparative, de repères historiques et théoriques de lecture nécessaires à une mise en perspective des diverses formes de dictatures modernes afin de souligner le rôle toujours majeur joué par les régimes non-démocratiques dans les affaires mondiales.

>

> PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL

Ce cours vise à aider les étudiants à formuler leur projet professionnel personnel en les invitant à produire un dossier dans lequel ils sont amenés à définir ce projet et surtout à exposer les moyens pour y arriver (études à suivre, points à développer pour maximiser leurs chances d'être acceptés dans les M2...).

# LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 6 - THEMES

## ABORDES

---

Attention : Les choix pédagogiques effectués par l'étudiant sont **DEFINITIFS**.  
Aucun changement d'option ne sera autorisé en cours d'année universitaire.

### > SOCIOLOGIE DU JOURNALISME

Ce cours a pour vocation de traiter les interactions complexes entre journalistes et acteurs de la vie politique contemporaine, en présentant les principaux apports des travaux sociologiques sur le sujet, en se fondant sur l'expérience de professionnels du secteur.

### > POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Le cours se présente comme une initiation à l'étude de l'Union européenne (UE) dans ses différentes dimensions. Il repose sur (i) un résumé du processus historique de construction européenne entamé dans sa phase contemporaine au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle ; (ii) une présentation des mécanismes institutionnels essentiels indispensables à la compréhension de l'UE ; (iii) un examen des questions proprement politiques qui s'expriment au sens de l'UE (participation, action collective, groupements politiques, etc.) ; (iv) une présentation des politiques publiques européennes les plus significatives

### > METHODES QUANTITATIVES / INITIATION

Ce cours, dispensé au deuxième semestre, est en lien étroit avec l'UE méthodes qualitatives, tant dans son contenu que dans sa forme. Il s'agit de présenter l'autre type d'approche méthodologique utilisé en SHS en insistant sur leur complémentarité. Poursuivant les recherches entreprises au premier semestre autour du thème identifié, les étudiants sont, au cours de cette UE, invités à tester les hypothèses dégagées dans le dossier réalisé quelques mois plus tôt.

Pour y parvenir, l'accent est mis sur deux éléments

- l'élaboration d'un questionnaire méthodologiquement valable, ce qui suppose d'avoir en amont réfléchi aux problèmes épistémologiques qui se posent et au protocole d'enquête
- l'utilisation de logiciels : Excel tout d'abord, car il est indispensable pour exploiter les données recueillies ; Power point ensuite pour réaliser la présentation orale.

### > PHILOSOPHIE POLITIQUE

La politique renvoie à trois composantes : la « communauté politique », l'« action politique » et les « acteurs politiques ». La philosophie politique interroge, de manière critique, l'ensemble de ces phénomènes. L'objet de ce cours est d'évoquer la manière dont cette interrogation s'est développée à l'époque moderne. La rupture avec la « tradition » a, en effet, fait apparaître, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, un nouveau régime des idées s'articulant autour de la question de l'« individu » et son insertion dans les relations sociales et de domination. Nous vivons, en dépit de nombreuses inflexions, sous ce même régime.

### > PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL *ELABORATION ET GESTION D'UN PROJET COLLECTIF*

Répartis en petits groupes (5 maximum), les étudiants doivent monter un projet collectif et le mettre en œuvre. Très pragmatique, cette UE leur permet de développer des compétences hautement valorisables sur le marché du travail (gestion de projet, sponsoring, présentation powerpoint...).

# CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES EN VUE DE L'OBTENTION DE LA LICENCE EN SCIENCE POLITIQUE

---

## ARTICLE 1

C

C

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.

Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour l'informatique, les travaux dirigés et les langues vivantes,
- par un examen terminal, ou un contrôle continu pour les autres matières.

Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.

Seuls peuvent se présenter à l'examen terminal, les étudiants ayant eu une assiduité satisfaisante aux séances de travaux dirigés.

Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.

**Un régime de travaux dirigés par correspondance** est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants effectuant un service national volontaire, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des détenus.

Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service de la scolarité avant le début des travaux dirigés.

Les épreuves peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, ce choix étant déterminé en début d'année universitaire et valable pour les deux sessions de l'année universitaire

## ARTICLE 2

C

C

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est organisé dans le cadre des unités d'enseignement.

Chaque enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances avec attribution d'une note sur 20 affectée d'un coefficient ainsi déterminé :

Pour les enseignements d'une durée de 33 heures, la note est affectée d'un coefficient 2.

Pour les enseignements d'une durée de 20 heures ou 22 heures, la note est affectée d'un coefficient 1,5.

Pour les enseignements d'une durée de 10 heures, la note est affectée d'un coefficient 1.

Pour les enseignements de travaux dirigés, la note est affectée d'un coefficient 1.

Pour l'UE « Aide à l'insertion universitaire » « Aide à l'insertion professionnelle » et « Projet personnel et professionnel », la note est affectée d'un coefficient 1.

La pratique d'une activité sportive dans le cadre du SUAPS peut donner lieu à l'attribution d'un point par semestre.

## ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement
  - Décembre-janvier pour les semestres 1, 3 et 5.
  - Avril-mai pour les semestres 2, 4 et 6.

- La seconde session du contrôle des connaissances se déroule au plus tard au mois de juin pour les enseignements des semestres impairs et au plus tard au mois de juillet pour les enseignements des semestres pairs.

Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.

Les unités d'enseignement validées sont conservées pour la seconde session.

Pour les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées lors de la première session, les étudiants conservent pour la seconde session, le bénéfice de toute note égale ou supérieure à la moyenne, **sauf renonciation écrite de leur part formulée auprès du service de la scolarité dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats.**

La durée des épreuves est identique pour les deux sessions.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

L'étudiant a le droit de consulter ses copies.

Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité aux date et heure fixées par le responsable de ce service.

## ARTICLE 4

### C

La licence en science politique est organisée en six semestres successifs.

La progression de l'étudiant d'un semestre à l'autre est déterminée par l'obtention d'un ou des semestres précédents.

Tout étudiant qui n'a pas validé au maximum un semestre de son cursus, peut néanmoins poursuivre dans le semestre supérieur.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Chaque semestre acquis entraîne la délivrance de 30 ECTS.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des enseignements de la licence égal à 180, la Licence en science politique lui est attribuée.

Lorsque l'étudiant a obtenu un nombre de crédits au titre des deux premières années de licence égal à 120, le certificat de DEUG en science politique peut lui être attribué.

## ARTICLE 5

Toute unité d'enseignement est **définitivement acquise et capitalisable** dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, soit :

- Par l'obtention dans chacun des enseignements qui la composent, d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve, sauf renonciation expresse de sa part formulée **lors de l'inscription**, le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

## ARTICLE 6

Un semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par une compensation entre ces UE affectées de leur coefficient, (ce coefficient étant égal à la somme des coefficients des enseignements de cette UE).

Les semestres 5 et 6 (Licence 3<sup>ème</sup> année) peuvent être validés par une compensation entre eux. Cette compensation spéciale, joue lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne globale de 10/20

Le jury peut, dans son pouvoir souverain d'appréciation, accorder des points jury pour l'obtention d'un semestre.

## ARTICLE 7

Les mentions portées au diplôme délivré sont déterminées comme suit :

- **PASSABLE**  
quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à **10** et inférieure à **12**.
- **ASSEZ BIEN**  
quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **12** et inférieure à **14**
- **BIEN**  
quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **14** et inférieure à **16** ;
- **TRÈS BIEN**  
quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à **16**.

# LA LICENCE PROFESSIONNELLE

La licence professionnelle est une formation mise en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. La licence professionnelle se prépare en un an et comprend de 12 à 16 semaines de stage en milieu professionnel.

Elle est sanctionnée par un diplôme de niveau bac + 3 et s'insère dans le schéma LMD (ECTS)  
Conditions d'accès : les étudiants doivent justifier soit d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur (DUT, BTS) dans un domaine compatible avec celui de la licence professionnelle, soit de la validation des études (licence 1 et 2 validées) ou expériences professionnelles. La sélection est effectuée sur dossier par une commission pédagogique.

La Faculté de droit et science politique de Montpellier dispense:

- La licence professionnelle « ASSISTANT JURIDIQUE »
- La licence professionnelle « METIERS DU NOTARIAT »

## LICENCE PROFESSIONNELLE ASSISTANT JURIDIQUE

La création de cette filière répond à un besoin croissant exprimé par les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers..) ainsi que les chefs d'entreprise (service contentieux, assurances...) mais aussi par les secteurs publics et parapublics.

Conditions d'admission : Etre titulaire d'un DEUG ou L2 en droit, DUT carrières juridiques, DEUST assistant juridique, BTS, licence AES...

Pré-requis exigé : Bon niveau de formation juridique théorique et pratique certifié

### • PROGRAMME

<b>UE1 - CONSTITUTION DE FICHIERS ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE</b> .....	96 H + 30 TD
<b>UE2 - COMMUNICATION JURIDIQUE ET METIERS DU DROIT</b> .....	66 H + 70 TD
<b>UE3 - SYSTÈMES D'INFORMATION JURIDIQUE</b> .....	60 H + 20 TD
<b>UE4 - PRATIQUES JURIDIQUES</b> .....	203 H + 30 TD
<b>UE5 - PROJET TUTEURE</b> .....	125 H
<b>UE6 - STAGE</b> .....	.12 semaines (2 semaines en février et 10 semaines de mi-avril à fin juin )

## LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

La formation est organisée dans le cadre du partenariat étroit avec la profession de notaire, au niveau local (Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Montpellier et Institut des métiers du notariat) et au niveau national (Conseil supérieur du Notariat et Centre national de l'enseignement professionnel du notariat) ;

La licence professionnelle « métiers du notariat » vise principalement à former des collaborateurs des offices de notaire. Les titulaires de la licence professionnelle peuvent intégrer directement un office de notaire ou évoluer vers une qualification supérieure (diplôme de l'Institut des métiers du notariat)

Conditions d'admission : Etre titulaire d'un BTS notariat, DUT carrières juridiques, Licence 1 et 2 en droit, DEUST droit immobilier...)

### • PROGRAMME

<b>UE1 – NOTIONS FONDAMENTALES</b> .....	58 h
<b>UE2 – CONTRATS SPECIAUX</b> .....	20 h + 30 h TD
<b>UE3 – DROIT DE L'IMMOBILIER</b> .....	30 h + 22 h TD
<b>UE4 – REGIME DES BIENS DU COUPLE</b> .....	40 h + 20 h TD
<b>UE5 – TRANSMISSION DU PATRIMOINE</b> .....	40h +20h TD
<b>UE6 – ENTREPRISE</b> .....	30h +10h TD
<b>UE7 – OUTILS DES PROFESSIONNELS</b> .....	10h +40h TD
<b>UE8 – ENVIRONNEMENT DU PROFESSIONNEL</b> .....	20h + 40h TD
<b>UE9 - PROJET TUTEURE</b> .....	130 H
<b>UE10 - STAGE</b> .....	.12 semaines

# MASTER 1

---

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits sur 4 semestres, au-delà du grade de licence.

## > ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les parcours de M1, ne font pas apparaître une orientation Recherche ou une orientation Professionnelle. Le M1 est destiné à préparer l'entrée dans une spécialité de M2. Ainsi, chaque spécialité de M2 propose un ou plusieurs parcours recommandés M1 :

### M1 Parcours Droit et gestion de la santé

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Droit des établissements de santé
- Administration des établissements publics de santé (IPAG)

### M1 Parcours Droit public général

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Droit public général
- Droit des finances publiques et fiscalité
- Administration territoriale
- Contrats publics et partenariats
- Administration des établissements publics de santé
- Droit et gestion de l'environnement et du développement durable

### M1 Parcours Droit privé

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Droit privé fondamental
- Droit privé économique
- Droit des contentieux
- Histoire du droit
- Pratiques juridiques et judiciaires

### M1 Parcours Droit pénal

Recommandé par les spécialistes de M2 :

- Droit pénal fondamental
- Droit pénal et pratiques pénales
- Histoire du droit

### M1 Parcours Droit du patrimoine

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Droit immobilier, construction, urbanisme
- Droit notarial

### M1 parcours Droit de l'entreprise et des affaires

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Consommation et concurrence
- Créations immatérielles
- Droit bancaire et financier
- Droit de la distribution et des contrats d'affaires
- Droit des établissements de santé
- Droit du commerce international
- Droit des assurances
- Droit des affaires et fiscalité – DJCE

### M1 Parcours Droit social

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Droit de la protection sociale
- Droit des établissements de santé
- Droit et pratique des relations de travail

### M1 Parcours Histoire du droit et de la culture juridique

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Histoire du droit
- Droit public général
- Administration territoriale
- Droit pénal fondamental
- Droit pénal et pratiques pénales

### M1 Parcours Science politique

Recommandé par les spécialités de M2 :

- Régimes et politiques en Europe du Sud
- Métiers du journalisme
- Métiers du Conseil en communication et gestion de projet
- Opérateur en coopération internationale et développement

Un certificat de maîtrise en droit ou en science politique assorti d'une des mentions suivantes peut être délivré aux étudiants qui en font la demande :

- Droit public
- Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires
- Droit de l'entreprise
- Droit de la santé
- Histoire du droit et de la culture juridique
- Science politique

#### > ACCES AU MASTER 1

L'accès en M1 pour les parcours permettant la délivrance des mentions Droit public, Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires, Droit de l'entreprise, Droit de la santé, Histoire du droit est subordonné à l'obtention préalable d'une Licence en Droit, d'une Licence AES ou d'un diplôme jugé équivalent.

L'accès en M1 pour le parcours permettant la délivrance de la mention Science Politique est subordonné à l'obtention d'une Licence de Science politique ou d'un diplôme équivalent.

### **> CONTROLE DES CONNAISSANCE EN VUE DE LA VALIDATION DU MASTER 1 DROIT**

#### ARTICLE 1

Les examens comportent des épreuves terminales et de contrôle continu.

Les connaissances sont évaluées :

- par un contrôle continu pour les travaux dirigés et les langues vivantes
- par un examen terminal, écrit ou oral à la fin de chaque semestre pour les autres matières.

#### ARTICLE 2

Le contrôle continu s'effectue lors des séances d'enseignement de travaux dirigés et de langues vivantes. Les notes sont attribuées par le professeur titulaire de l'enseignement, après consultation de l'équipe pédagogique.

Toute note de contrôle continu est composée d'au moins deux notes.

Seuls peuvent se présenter à l'examen les étudiants ayant eu une assiduité satisfaisante aux séances de travaux dirigés.

Cette assiduité est vérifiée par les chargés de travaux dirigés, sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours.

Un régime de travaux dirigés par correspondance est organisé au bénéfice des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus (sauf DU), des étudiants en situation de handicap, des sportifs de haut niveau et des étudiants détenus.

Les étudiants concernés doivent déposer une demande motivée et accompagnée des justificatifs correspondants auprès du service scolarité avant le début des travaux dirigés.

### ARTICLE 3

L'examen terminal donne lieu à deux sessions d'examen par an, selon le calendrier suivant :

- La première session a lieu à la fin de chaque semestre d'enseignement :
  - Décembre-janvier pour le semestre 7
  - Avril-mai pour le semestre 8
- La seconde session du contrôle des connaissances se déroule au plus tard au mois de juin pour les enseignements du semestre 7 et au plus tard au mois de juillet pour les enseignements du semestre 8.

Les secondes sessions ne peuvent intervenir avant un délai d'une semaine calendaire à compter de l'affichage des résultats de la session qui les précède.

### ARTICLE 4

La durée des épreuves est identique pour les deux sessions.

Les épreuves écrites des matières donnant lieu à travaux dirigés peuvent avoir, au choix du professeur responsable, un caractère pratique ou un caractère théorique. Si l'épreuve a un caractère pratique, un seul sujet est proposé aux candidats. Si l'épreuve a un caractère théorique, elle comporte deux sujets au choix. Dans tous les cas, l'épreuve a une durée de principe de trois heures. Exceptionnellement, cette durée peut être réduite, sous la responsabilité de l'enseignant, à deux heures.

Les épreuves des matières ne donnant pas lieu à travaux dirigés ont un caractère théorique et peuvent faire l'objet d'une épreuve écrite d'1h30 ou d'une épreuve orale, au choix de l'enseignant responsable, ce choix étant valable pour les deux sessions de l'année universitaire.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

L'étudiant a le droit de consulter ses copies.

Les enseignants peuvent organiser, dans les 15 jours de l'affichage des délibérations, une consultation des copies avec correction éventuelle des sujets. En toute hypothèse, l'étudiant peut, sur demande écrite, venir consulter sa copie auprès du service de scolarité, aux date et heure fixées par le responsable de ce service.

### ARTICLE 5

Le contrôle des connaissances est organisé dans le cadre des unités d'enseignement (UE).

Dans les unités d'enseignement avec TD, le cours est noté sur 40 (coefficient 2), le TD sur 20 (coefficient 1).

Dans les unités d'enseignement sans TD, le cours est noté sur 30 (coefficient 1,5).

Toute unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, soit :

- Par l'obtention dans chacun des enseignements qui la composent, d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par une compensation à l'intérieur de l'unité des différents enseignements affectés de leur coefficient.

Les épreuves de contrôle continu ne donnent pas lieu à une seconde session. Les notes de contrôle continu acquises lors de la première session sont donc reportées pour la seconde session.

Dans les UE qui ne sont pas validées, les étudiants conservent pour la seconde session de l'examen terminal, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, sauf renonciation écrite de leur part formulée auprès du service de la scolarité dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats.

#### ARTICLE 6

Un semestre est validé par l'obtention de chacune des UE qui le composent ou par une compensation entre ces UE affectées de leur coefficient, (ce coefficient étant égal à la somme des coefficients des enseignements de cette UE).

L'année de master 1 est validée par l'obtention de chacun des 2 semestres qui la composent ou par une compensation entre ces deux semestres.

Cette compensation spéciale joue lorsque l'étudiant a obtenu un total au moins égal à 270 points sur 540.

#### ARTICLE 7

En cas de redoublement, les étudiants conservent, sauf renonciation expresse de leur part formulée lors de l'inscription, le bénéfice des unités d'enseignement ou des éléments d'unités pour lesquels ils ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne.

#### ARTICLE 8

Les mentions à l'examen sont déterminées comme suit :

**PASSABLE** quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;

**ASSEZ BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;

**BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 ;

**TRES BIEN** quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16.

# MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE DROIT PUBLIC GENERAL

---

## > SEMESTRE 1

### UE obligatoires avec TD obligatoires (2 UE à choisir)

- UE Contentieux constitutionnel (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit de la CEDH 1 (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit public économique 1 (33h-4C+15h TD-2C)

### UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)

- UE Droit constitutionnel comparé (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit de l'environnement (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit international du règlement des différends (33h-4C+15h TD-2C)
- UE non choisie au titre des UE obligatoires (33h-4C+15h TD-2C)

### UE optionnelles (3 UE à choisir)

- UE non choisie au titre des UE obligatoires (33h-4C)
- UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (33h-4C)
- UE Contentieux communautaire (33h-4C)
- UE Droit administratif territorial (33h-4C)
- UE Droit des relations économiques internationales (33h-4C)
- UE Finances locales (33h-4C)
- UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C)

## > SEMESTRE 2

### UE obligatoires avec TD obligatoires (2 UE à choisir)

- UE Droit constitutionnel européen (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit de la CEDH 2 (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit des contrats administratifs (33h-4C+15h TD-2C)

### UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)

- UE Contentieux administratif (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit de l'urbanisme (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit international pénal (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Droit public économique 2 (33h-4C+15h TD-2C)
- UE Théories juridiques de l'Etat (33h-4C+15h TD-2C)

### UE optionnelles (3 UE à choisir)

- UE non choisie au titre des UE obligatoires (33h-4C)
- UE non choisie parmi les UE optionnelles précédentes (33h-4C)
- UE Droit administratif européen (33 h-4C)
- UE Droit communautaire des droits fondamentaux (33h-4C)
- UE Droit de l'urbanisme (33h-4C)
- UE Droit européen et international de l'environnement (33h-4C)
- UE Grands problèmes européens (33h-4C)
- UE Relations extérieures de l'Union européenne (33h-4C)
- UE Insertion professionnelle (stage ou 33h de langues dont 15h de labo ou Mémoire - 4C)

## MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE DROIT PRIVE

---

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil - Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)

UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)

UE Droit international privé (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit de la CEDH (33h-4C)

UE Droit des assurances (33h-4C)

UE Droit des biens 2 (33h-4C)

UE Droit pénal des affaires (33h-4C)

UE Histoire du droit patrimonial de la famille (33h-4C)

UE Procédure pénale 1 (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)

UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit pénal spécial (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit communautaire des affaires (33h-4C)

UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-4C)

UE Droit privé comparé (33h-4C)

UE Histoire de la justice (33h-4C)

UE Procédure pénale 2 (33h-4C)

UE Voies d'exécution (33h-4C)

UE Insertion professionnelle (stage ou 33h de langues dont 15h de labo ou Mémoire - 4C)

## MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE DROIT PENAL

---

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)

UE Procédure pénale 1 : le déroulement du procès pénal (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C)

UE Droit de la sanction pénale (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Comptabilité (33h-4C)

UE Criminologie (33h-4C)

UE Droit des assurances (33h-4C)

UE Droit des sûretés (33h-4C)

UE Droit international privé (33h-4C)

UE Droit pénal des affaires (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)

UE Droit pénal spécial (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C)

UE Procédure pénale 2 : le cadre du procès pénal (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit international pénal (33h-4C)

UE Histoire de la justice (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

UE Voies d'exécution (33h-4C)

UE Insertion professionnelle (stage ou 33h langues dont 15 h de labo ou Mémoire - 4C)

## MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE DU PATRIMOINE

---

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil : Régimes matrimoniaux (33h-4C+15h TD-2C)

UE Droit civil : Sûretés (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C)

UE Droit international privé (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Comptabilité (33 h-4C)

UE Droit de l'environnement (33h-4C)

UE Droit de la concurrence approfondi (33 h-4C)

UE Droit de la copropriété (33h-4C)

UE Droit des assurances (33h-4C)

UE Droit des biens 2 (33h-4C)

UE Droit des marchés et contrats de construction (33 h-4C)

UE Histoire du droit de la famille (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit civil : Successions (33h-4C+15h TD-2C)

UE Droit de la promotion immobilière (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C)

UE Droit de l'urbanisme (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit rural (33h-4C)

UE Fiscalité des affaires et du patrimoine (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

UE Responsabilité et assurance construction (33h-4C)

UE Insertion professionnelle (stage ou 33h de langues dont 15h de labo ou Mémoire - 4C)

# MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE

## DROIT DE L'ENTREPRISE ET DES AFFAIRES

---

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit commercial : Bancaire (33h-4C+15h TD-2C)

UE Distribution (vente/services) (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)

UE Droit fiscal général (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit de la concurrence approfondi (33h-4C)

UE Droit des assurances (33h-4C)

UE Droit des relations économiques et internationales (33h-4C)

UE Droit des transports (33h-4C)

UE Droit international privé (33h-4C)

UE Droit pénal des affaires (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit commercial : Procédures collectives (33h-4C+15h TD-2C)

UE Distribution (réseaux-groupements) (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit communautaire des affaires (33h-4C)

UE Droit fiscal approfondi (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit de la consommation approfondi (33h-4C)

UE Droit de la propriété intellectuelle (33h-4C)

UE Droit du commerce international (33h-4C)

UE Droit du travail approfondi (33h-4C)

UE Droit patrimonial de la famille (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

UE Insertion professionnelle (stage ou 33h de langues dont 15h de labo ou Mémoire - 4C)

## MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE DROIT SOCIAL

---

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Droit du travail approfondi 1 (33h-4C+15h TD-2C)

UE Protection sociale 1 (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit civil : Sûretés (33h-4C)

UE Droit social international (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (2 UE à choisir)

UE Droit de la concurrence approfondi (33h-4C)

UE Droit de la santé (33h-4C)

UE Droit des assurances (33h-4C)

UE Droit international privé (33h-4C)

UE Droit pénal du travail (33h-4C)

UE Histoire des relations de travail (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Procédures collectives et relations de travail (33h-4C+15h TD-2C)

UE Protection sociale 2 (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE obligatoires avec TD optionnel

UE Droit du travail approfondi 2 (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des deux UE

#### UE optionnelles (3 UE à choisir)

UE Contentieux du travail (33h-4C)

UE Droit de l'action sanitaire et sociale (33h-4C)

UE Droit patrimonial de la famille (33h-4C)

UE Fiscalité des affaires et du patrimoine (33h-4C)

UE Procédure civile (33h-4C)

UE Insertion professionnelle (stage ou 33h de langues dont 15h de labo ou Mémoire - 4C)

# MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDÉ

## HISTOIRE DU DROIT ET DE LA CULTURE JURIDIQUE

### > SEMESTRE 1

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Histoire comparée du droit public en Europe (33h-4C+15h TD-2C)

UE Histoire du droit patrimonial de la famille (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE optionnelle avec TD (1 UE à choisir)

UE Droit civil – régimes matrimoniaux (33h-4C)

UE Droit bancaire (33h-4C)

UE Contentieux constitutionnel (33h -4C)

UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des quatre UE

#### UE obligatoire sans TD

UE Histoire du droit du travail (33h-4C)

#### UE optionnelles sans TD (1 groupe d'UE à choisir)

**GROUPE 1 :** 2 UE à choisir parmi les 4

UE Droit civil-régimes matrimoniaux (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit bancaire (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit civil - sûretés (33h-4C)

UE Droit de la sanction pénale (33h-4C)

**GROUPE 2 :** 2 UE à choisir parmi les 4

UE Contentieux constitutionnel (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit de la CDEH 1 (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit administratif territorial (33h-4C)

UE Droit constitutionnel comparé (33h-4C)

### > SEMESTRE 2

#### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Histoire de la justice (33h-4C+15h TD-2C)

UE Histoire de la pensée juridique (33h-4C+15h TD-2C)

#### UE optionnelle avec TD (1 UE à choisir)

UE Droit civil - successions (33h-4C)

UE droit pénal spécial (33h-4C)

UE Droit constitutionnel européen (33h-4C)

UE Théories juridiques de l'Etat (33h-4C)

L'étudiant choisit un TD (15h-2C) dans l'une des quatre UE

#### UE obligatoire sans TD

UE Histoire du droit des affaires (33h-4C)

#### UE optionnelles sans TD (1 groupe d'UE à choisir)

**GROUPE 1 :** 2 UE à choisir parmi les 4

UE Droit civil-successions (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit pénal spécial (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit privé comparé (33h-4C)

UE Insertion professionnelle : stage ou 33h langues dont 15h labo ou mémoire (4C)

**GROUPE 2 :** 2 UE à choisir parmi les 4

UE Droit constitutionnel européen (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Théories juridiques de l'Etat (33h-4C) *si non choisi en UE avec TD*

UE Droit des contrats administratifs (33h-4C)

UE Insertion professionnelle : stage ou 33h langues dont 15h labo ou mémoire (4C)

# MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE

## DROIT ET GESTION DE LA SANTE / GESTION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

---

### > SEMESTRE 1 (TRONC COMMUN DROIT / ISEM) \*

#### UE 1 APPROCHE JURIDIQUE DE LA SANTE

##### UE obligatoire avec TD

UE Droit médical et des professions de santé (33h-3C + 15h-2C)

##### UE obligatoires sans TD

UE Protection sociale (33h-3C)

UE Politique de santé (27h-3C)

#### UE 2 APPROCHE MANAGERIALE DE LA SANTE

##### UE obligatoire avec TD

UE Comptabilité et gestion financière (27h-3C + 15h TD-2C)

##### UE obligatoires sans TD

UE Analyse organisationnelle (27h-3C)

UE Management stratégique (27h-3C)

#### UE 3 SANTE ET SOCIETE

##### UE obligatoire avec TD

UE Bioéthique (33h-3C + 15h TD-2C)

##### UE obligatoires sans TD

UE Géographie et territoire de santé (27h-1C)

UE Grandes problématiques en santé (30h-1C)

UE Histoire du droit médical (15h-1C)

### > SEMESTRE 2 (SPECIALISATION DROIT DE LA SANTE) \*

#### UE 1 APPROFONDISSEMENT DROIT DE LA SANTE

##### UE obligatoire avec TD

UE Introduction au droit hospitalier et des établissements de santé (33h-3C+15h TD-2C)

##### UE obligatoire sans TD

UE Droit pharmaceutique et des produits de santé (33h-3C)

UE Droit pénal de la santé (33h-3C)

#### UE 2 DROIT INTERNATIONAL DE LA SANTE

##### UE obligatoires sans TD

UE Introduction au droit international de la santé (15h-3C)

UE Droit européen de la santé (15h-3C)

UE Approche internationale de la bioéthique (15h-3C)

#### UE 3 PRATIQUES PROFESSIONNELLES

##### UE obligatoires sans TD

UE Gestion de la qualité et de la sécurité OSMS (15h – 3C)

UE Analyse stratégique des activités de santé (15h-3C)

#### UE 4 INSERTION PROFESSIONNELLE

##### UE obligatoires sans TD avec choix (2 sur 3)

UE Anglais (33h – 2C)

UE Stage ou mémoire (2C)

*(\*) Les enseignements du 1<sup>er</sup> semestre sont dispensés soit à l'UFR Droit et Science politique, soit à l'ISEM*

*Il existe un semestre 2 « spécialisation gestion de la santé » organisé par l'ISEM*

*Tous les cours sont doublés en e-learning*

# MASTER 1 - PARCOURS RECOMMANDE SCIENCE POLITIQUE

---

## > SEMESTRE 1

### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Méthodes quantitatives appliquées (33h-3C+15h TD-2C)

UE Action publique et gouvernance (33h-3C+15h TD-2C)

### UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)

UE Elites et politique (33h-3C+15h TD-2C)

UE Histoire politique de la France 1 (33h-3C+15h TD-2C)

UE Politique internationale (33h-3C+15h TD-2C)

### UE optionnelles (3 UE à choisir)

UE Conférences de culture générale (33h-3C)

UE Histoire politique de l'Espagne (33h-3C)

UE Nation et nationalisme (33h-3C)

UE Presse et pouvoir (33h-3C)

UE Politique de défense (33h-3C)

UE Opinions et comportements politiques (33h-3C) *Cours ouvert en 2012-2013*

### UE obligatoires

UE Langues (33h-3C)

UE Lecture des grands auteurs de la sociologie politique (33h-3C)

## > SEMESTRE 2

### UE obligatoires avec TD obligatoires

UE Sociologie des organisations partisans (33h-3C+15h TD-2C)

UE Méthodes qualitatives (33h-3C+15h TD-2C)

### UE optionnelles avec TD (1 UE à choisir)

UE Histoire du développement (33h-3C+15hTD-2C)

UE Histoire politique de la France 2 (33h-3C+15hTD-2C)

UE Pouvoir local (33h-3C+15hTD-2C)

### UE optionnelles (3 UE à choisir)

UE Evaluation et réforme des politiques publiques (33h-3C)

UE Histoire et analyse du journalisme (33h-3C)

UE Histoire politique de l'Italie (33h-3C)

UE Journalisme et politique (33h-3C)

UE Politique des pays du Sud (33h-3C)

UE Régimes totalitaires et autoritaires (33h-3C)

### UE obligatoires

UE Langue (33h-3C)

Stage ou mémoire (33h-3C)

## MASTER 1 SEMESTRE 7 - THEMES ABORDES

---

### > COMPTABILITE

Les principes généraux de la technique comptable  
 Le droit comptable du Plan comptable général 99  
 L'enregistrement des opérations  
 Les travaux d'inventaire  
 Les documents de synthèse

### > CONFERENCES DE CULTURE GENERALE

Ce cours vise à préparer les étudiants aux épreuves de culture générale des concours, administratifs en particulier. Il s'articule autour de deux séances hebdomadaires. La première est consacrée à l'actualité : différents événements clés de la semaine sont traités et mis en perspective (apport de connaissances sur le thème, discussion problématique). Dans le cadre de la seconde séance, les étudiants sont entraînés aux épreuves de culture générale, tant écrite (dissertation) qu'orale (conversation avec le jury), l'objectif étant de leur apporter à la fois des éléments de connaissance, à travers l'analyse systématique d'une dizaine de sujets centraux de société, et les outils méthodologiques pour les traiter.

### > CONTENTIEUX COMMUNAUTAIRE

La coopération entre les juridictions nationales et la juridiction communautaire par le renvoi préjudiciel.  
 Les règles générales de procédure gouvernant l'instance devant le juge communautaire et les diverses voies de recours.  
 Les actions devant le juge communautaire (recours en annulation, en carence, en manquement, actions en responsabilité).

### > CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL

Le cours commence par la présentation des grands courants de doctrine portant sur la légitimité de la justice constitutionnelle dans un système démocratique. Il porte ensuite sur la célèbre distinction entre le système américain et le système européen de justice constitutionnelle. Enfin, toute une partie est consacrée à l'analyse détaillée du fonctionnement et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel français.

### > CRIMINOLOGIE

Introduction à la criminologie et à la politique criminelle  
 Evolution des doctrines en matière de criminologie  
 Méthodes  
 Classement des délinquants  
 Tendances actuelles

### > DROIT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le cours de Droit administratif territorial est consacré à l'étude de la Coopération entre collectivités territoriales et plus particulièrement à l'examen des dispositifs d'intercommunalité. Il comporte trois rubriques :  
 La problématique de la coopération où sont analysées ses données institutionnelles, politiques et stratégiques, avec une attention particulière pour le principe de libre administration des collectivités territoriales.  
 Les établissements publics de coopération intercommunale : présentation de la catégorie institutionnelle et étude des différents types : syndicats de communes, communautés de communes et d'agglomération, communautés urbaines.



La coopération décentralisée : étude des rapports de collaboration entre collectivités territoriales françaises et étrangères.

### > DROIT CIVIL : REGIMES MATRIMONIAUX

Le droit des régimes matrimoniaux régit les relations patrimoniales des époux entre eux et avec les tiers.

Sont successivement étudiés :

Le régime primaire impératif qui définit les règles applicables à tous les époux.

Le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.

Les régimes conventionnels (communauté universelle, séparation de biens, participation aux acquêts, ...)

### > DROIT CIVIL : SURETES

La notion de sûreté.

Les sûretés personnelles (cautionnement, lettre d'intention, garanties autonomes).

Les sûretés réelles (cautionnement réel, hypothèque, gage antichrèse, droit de rétention, nantissement).

### > DROIT COMMERCIAL : BANCAIRE

Une longue introduction est consacrée au droit de la profession bancaire, l'accès à la profession et le contrôle des instances de tutelle, ainsi que la responsabilité du banquier.

Puis le cours approfondit – d'une part, l'étude des instruments de crédit qui permettent aux entreprises d'obtenir des avances à court terme en mobilisant leurs créances commerciales (effets de commerce – lettre de change et billet à ordre –, bordereau de cession de créance professionnelle), – puis celle des instruments de paiement (chèque, carte bancaire, virement) dont nous sommes tous utilisateurs.

Il est complété par une approche théorique et pratique des comptes bancaires, supports indispensables à l'enregistrement et au dénouement des opérations de paiement et de crédit. Enfin il se termine par la description du régime général du prêt et la description de quelques opérations de crédit originales.

### > DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARE

Ce cours concerne le droit constitutionnel comparé de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de l'Italie. La première partie traite des rapports qui existent entre l'Etat et le citoyen. Le chapitre premier est consacré à la démocratie politique – la représentation (section 1) et la souveraineté (section 2). Le schéma institutionnel qui en découle est abordé dans le second chapitre – le pouvoir gouvernemental (section 1) et la rationalisation du contrôle parlementaire (section 2) – La seconde partie concerne les relations entre l'Etat et l'individu. Le schéma institutionnel qui en découle est traité dans le premier chapitre – le modèle kelsenien de justice constitutionnelle (section 1), l'organisation des cours constitutionnelles (section 2) et les compétences, notamment le contrôle des actes normatifs (section 3) – Les droits fondamentaux sont abordés dans le second chapitre – les sources (section 1), le contenu de ces droits et libertés (section 2) et leur portée (section 3).

### > DROIT DE LA CEDH 1

Spécificité de la Convention européenne des droits de l'Homme

Régime juridique des droits garantis

Influence sur le droit interne

### > DROIT DE LA CONCURRENCE APPROFONDI

Introduction au droit de la concurrence Concurrence déloyale

Pratiques restrictives Droit antitrust

### > DROIT DE LA COPROPRIETE

Structures de l'immeuble soumis au statut de la copropriété

Gestion de l'immeuble soumis au statut de la copropriété :

- le syndic des copropriétaires
- le syndic de copropriété
- le conseil syndical

### > DROIT DE LA DISTRIBUTION 1 (VENTES / SERVICES)

Etude de l'organisation juridique de l'activité économique de distribution des produits et services

La diffusion

La vente et la prestation de services

### > DROIT DE LA SANCTION PENALE

La sanction pénale (expression plus large que la peine) est la réponse du droit pénal à la commission d'une infraction, à la reconnaissance de la culpabilité et de la responsabilité pénale du prévenu.

Les différentes formes de la sanction pénale seront définies et analysées après avoir rappelé l'histoire de la pénalité jusqu'au XVIIIème siècle et les différentes conceptions développées par les doctrines pénalistes et criminologiques.

Le choix de la sanction pénale par les magistrats, son calcul, puis son prononcé et sa mise à exécution seront ensuite étudiés.

La dernière partie du cours concernera la juridictionnalisation de l'exécution des peines.

### > DROIT DE LA SANTE

Ce cours aborde les questions :

des sources du droit de la santé (tant sur le plan des normes éthique, déontologique que juridique). Sources supranationales (ONU, OMS, Conseil de l'Europe) et interne (Constitution, droit codifié et non codifié),

de l'encadrement juridique des actions de santé

des droits des patients : dignité, secret, information, consentement, communication des dossiers, fin de vie...

de la responsabilité médicale et hospitalière.

### > DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Principes de protection de l'environnement

Droit des nuisances et des pollutions

Protection de la nature

### > DROIT DES ASSURANCES

La conclusion du contrat d'assurances

Son objet : les garanties et leurs limites (exclusions, conditions)

L'exécution du contrat d'assurances

Les obligations du souscripteur

Les obligations de l'assureur

Les droits des tiers

### > DROIT DES BIENS 2

Il s'agit d'une réflexion systématisée sur les notions suivantes :

Les droits patrimoniaux

Les propriétés des choses  
La propriété  
L'indivision  
La copropriété  
La mitoyenneté  
L'usufruit et ses dérivés  
Les droits de superficie  
Les servitudes  
La possession  
La preuve de la propriété et des autres relations  
Les actions en justice

> DROIT DES MARCHES ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les intervenants de l'acte de bâtir :  
Architectes, techniciens, BET  
Entrepreneurs principaux  
Entrepreneurs sous traitants  
Groupements d'entreprises

> DROIT DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

A la fin de la Seconde guerre mondiale ont été posées les bases d'une coopération économique internationale, avec le double objectif de favoriser les échanges économiques internationaux et d'assurer un développement harmonieux sur le plan national. Le cours a pour objectif d'offrir une présentation générale de ce système économique international. Il se concentre en priorité sur le droit international du commerce avec l'étude de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et du régime du commerce international tel qu'établi par le GATT puis repris dans le droit de l'OMC. Il décrit ensuite le système monétaire international et les politiques de financement du développement et finit par donner un aperçu du droit des investissements internationaux. Compte tenu de son influence grandissante sur la vie quotidienne, l'intérêt pour le droit international économique dépasse aujourd'hui le cercle des économistes et des juristes pour gagner l'ensemble de la société civile. Ce cours cherche à fournir à l'étudiant toutes les connaissances juridiques nécessaires à la compréhension de ces nouveaux enjeux.

> DROIT DES TRANSPORTS

Transports ferroviaires  
Transports aériens  
Transports maritimes

> DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI 1

Statut collectif

> DROIT FISCAL GENERAL

Impôts sur les bénéfices des entreprises (impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu, bénéfices industriels et commerciaux).

> DROIT INTERNATIONAL PRIVE

Le national  
L'étranger  
Les conflits de juridictions  
Les conflits de lois

## > DROIT INTERNATIONAL DU REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le règlement politique des différends

- Les chapitres VI et VII de la charte N-U
- L'unilatéralisme
- Le désarmement

Le règlement juridictionnel des différends

- L'arbitrage international
- La cour internationale de justice
- La responsabilité internationale

## > DROIT PENAL DES AFFAIRES

Infractions liées à la vie économique et des affaires : abus de biens sociaux, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, corruption, favoritisme,...

## > DROIT PENAL DU TRAVAIL

Les sources du droit pénal du travail.

La constatation de l'infraction.

La constitution de l'infraction :

- En matière d'hygiène et de sécurité ;
- En matière de conditions de la durée du travail ;
- En matière de représentation collective du personnel.

La sanction de l'infraction.

La responsabilité pénale des personnes morales.

## > DROIT PUBLIC ECONOMIQUE 1

Notion de Droit public économique

Le secteur public

Les acteurs (entreprises publiques)

## > DROIT SOCIAL INTERNATIONAL

Acteurs (OIT, Conseil de l'Europe, ONU..., entreprises internationales)

Normes (conventions OIT, Accords-cadres internationaux...)

Contrat de travail international (conflit de lois ; conflits de juridictions)

## > ELITES ET POLITIQUE

Ce cours propose un regard croisé sur le développement de sociologie des élites dans la recherche anglo-saxonne et française. Dans le premier cas de figure, controverses théoriques et sociologiques ont permis de montrer que la problématique élitaine est au cœur de la dynamique démocratique. En France, l'absence de travaux comparatistes comme la querelle sémantique autour de l'usage de la notion d'élite(s) et la forte imbrication entre élite et Etat ont généré un désintérêt manifeste pour ce concept. Tout en rappelant les dilemmes liés à la construction de l'objet élite, l'auteur identifie les voies récentes de la recherche. La première est celle du changement de régime où les élites constituent une des variables clefs de l'explication. La seconde est celle des modes de transformation de l'Etat en action.

## > FINANCES LOCALES

Introduction aux Finances locales

Statut constitutionnel des Finances locales

Les budgets locaux

Les principes budgétaires

Les comptes des collectivités territoriales

### > HISTOIRE COMPAREE DU DROIT PUBLIC EN EUROPE

Ce cours se propose de retracer l'histoire des institutions publiques en Europe, dans la perspective de la mise en place contemporaine des institutions européennes, jusqu'à l'actuelle Union européenne. Il s'attache plus particulièrement à l'histoire des institutions publiques à travers la confrontation critique des deux « modèles » européens de l'Etat : l'Empire et le Royaume, le modèle universaliste d'un côté, le modèle proto-national de l'autre. Le cours comporte une présentation synthétique de cette confrontation entre d'une part, l'Empire romain et ses avatars successifs (Saint Empire, confédération germanique, Autriche-Hongrie) et d'autre part, les royaumes nationaux, matrice des Etats-nations actuels (France, Angleterre, Sicile, Castille...). La dernière partie du cours porte sur les « faux empires », le système napoléonien et les « empires » totalitaires du XXème siècle et pose la question d'un « retour de l'Empire ».

### > HISTOIRE DES RELATIONS DE TRAVAIL

Les relations de travail au Moyen Age.  
L'organisation du travail sous l'Ancien Régime.  
Le droit social intermédiaire.  
La stabilisation napoléonienne.  
La naissance du droit social.  
La nouvelle société rurale.  
L'ébauche d'un mouvement ouvrier moderne.  
Les débuts de la codification.

### > HISTOIRE DU DROIT DE LA FAMILLE

L'histoire du droit de la famille est abordée selon deux approches complémentaires. Sous l'angle du droit des successions en droit romain, des conceptions archaïques jusqu'à l'Antiquité tardive, le cours envisage non seulement les règles de droit mais aussi leurs conséquences sociologiques et juridiques sur le fonctionnement de la famille.  
A partir de la pratique juridique du XIIe siècle à la fin de l'Ancien Régime, le cours aborde les régimes matrimoniaux, le concept de puissance paternelle et le système successoral dans les aspects qui soulignent l'influence du droit romain mais aussi l'esprit d'initiative et d'adaptation des juristes, dans une perspective à long terme jusqu'aux dernières évolutions du droit de la famille.

### > HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE 1

Le cours part de la distinction gauche/droite et de ses différentes réceptions dans l'histoire comme dans la théorie et la sociologie politiques. Il est ensuite consacré au premier semestre à l'étude de la gauche française à partir du changement social et de la consécration de la République jusqu'à la guerre de 1914. Il analyse les divisions et recompositions des principaux courants partisans jusqu'à la Vème République.

### > HISTOIRE POLITIQUE DE L'ESPAGNE

Le cours traite de la politique espagnole en privilégiant la longue durée historique. Les périodes de l'Espagne musulmane (Al-Andalus) et de la « reconquête » chrétienne (Reconquista) sont envisagées comme des cadres fondateurs de traits essentiels et durables de l'histoire politique de l'Espagne. Le cours s'intéresse ensuite aux conditions et aux étapes de l'avènement de la démocratie espagnole (contradictions du franquisme et « transition démocratique ») ainsi qu'aux grands traits du système politique (ordre constitutionnel, gouvernement étatique et « Etat des Autonomies »). Une attention particulière est consacrée à la confrontation entre projets nationalistes (« espagnoliste » et « périphériques ») et au terrorisme d'Eta. Le cours s'achève par une évocation des grandes questions d'actualité

inscrites sur l'agenda politique espagnol.

## > LECTURE DES GRANDS AUTEURS DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

Ce cours a pour ambition de proposer aux étudiants de mieux faire connaissance avec les auteurs qui ont marqué la sociologie politique et ainsi de renforcer leur bagage théorique et épistémologique.

## METHODES QUANTITATIVES APPLIQUEES

Cette UE est destinée à renforcer les bases acquises par les étudiants en méthodes quantitatives (cf. UE « méthodes quantitatives » Licence 3) tout en les amenant à un niveau d'expertise tant d'un point de vue théorique que pratique. L'enquête réalisée par les étudiants de la promotion 2008-2009 servira de base aux travaux de ces prochaines années et porte sur les conditions de réussite – et d'échec – des étudiants à la faculté. Le volet d'OPTIMUM (Observatoire Pédagogique sur les Trajectoires, Insertion et Motivations des étudiants de l'Université de Montpellier) a porté sur les étudiants inscrits en Licence 1 à l'Université de Montpellier. Il s'agira, d'étoffer cette base en proposant de nouveaux axes :

Travailler sur une cohorte (c'est-à-dire suivre des étudiants de la L1 au M2)

Etendre l'enquête auprès des L1 d'autres universités

De faire un questionnaire spécifique pour les L2, puis les L3, etc.

Il s'agit ainsi d'amener progressivement les étudiants du Master 1 à s'approprier un domaine d'expertise, à relever différents défis méthodologiques et à professionnaliser la phase de restitution des résultats.

Pour y parvenir, des cours de perfectionnement d'Excel seront dispensés.

>

## > ACTION PUBLIQUE ET GOUVERNANCE

Objectifs : Connaissance des principaux modèles et théories de l'action publique et de la sociologie de l'état. Connaissance pratique des modes de gouvernance des territoires, de l'échelle locale à l'échelle internationale. Ce cours s'inscrit dans une séquence pédagogique cohérente : il prend la suite du cours « initiation aux politiques publiques » de L3 et fournit les éléments fondamentaux aussi bien pour les séminaires de lecture du M2 recherche que pour les modules « gouvernance » des M2 professionnels

## > NATION ET NATIONALISME

Malgré leur mort régulièrement annoncée, l'État-nation et les diverses formes de nationalismes continuent à occuper le devant de la scène politique mondiale. Après l'évocation des diverses interprétations du phénomène national, le cours proposera une lecture historique et comparative sur l'émergence des États-nations, la construction des identités nationales et les mobilisations nationalistes centrée sur l'Europe.

## > OPINIONS ET COMPORTEMENTS POLITIQUES

Ce cours vise à donner aux étudiants une solide culture générale en matière de sociologie électorale, nécessaire pour l'entrée dans les différents MASTER 2 de la Mention Science politique. Il présente les courants théoriques classiques explicatifs des comportements électoraux, mais également des approches plus contemporaines, dites « contextuelles » du vote.

## > POLITIQUE INTERNATIONALE

L'introduction du cours est consacrée à l'exposé des grands paradigmes (réalisme, fonctionnalisme, transnationalisme) qui structurent l'appréhension savante des relations et de la politique internationales. Les différents types d'acteurs privilégiés par ces paradigmes (Etats, OIG, individus et ONG) servent de point d'entrée pour retracer, de façon concrète, l'organisation de la scène internationale et ses différents modes de régulation (première partie). Dans une deuxième partie, l'activité des acteurs en

interaction sur la scène internationale est plus précisément analysée dans la perspective d'enjeux internationaux particulièrement saillants : d'une part, la question de la prolifération nucléaire et, d'autre part, celle des migrations internationales. Le cours fait une très large place aux documents présentés et commentés en séance.

### > PRESSE ET POUVOIR

La presse est un pouvoir dont la légitimité démocratique est de s'opposer aux pouvoirs établis. C'est ce paradoxe que nous étudierons et interrogerons, car il soulève mille questions qui, toutes ramènent à la question de l'indépendance des journalistes et du pluralisme en démocratie. D'abord, le lien entre les pouvoirs établis, qu'ils soient étatiques, politiques, économiques avec la presse elle-même : liens de sujétion, de dépendance, d'influence. Ensuite, la responsabilité de la presse dont le pouvoir peut nuire, déstabiliser, discréditer, etc. : quels contre-pouvoirs à ce pouvoir-là ? Enfin, le problème du pouvoir personnel de ceux qui font la presse, les journalistes eux-mêmes : à qui rendent-ils compte ? La critique citoyenne des médias trouve ici son espace, qu'on visitera et discutera.

### > PROCEDURE PENALE 1

Etude du déroulement du procès pénal.

### > PROTECTION SOCIALE 1

Organisation administrative de la Sécurité sociale.

Histoire de la Sécurité sociale en France et en Europe.

Organisation financière de la Sécurité sociale (assujettissement, cotisations et contentieux de recouvrement).

## MASTER 1 SEMESTRE 8 - THEMES ABORDES

---

### > CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'ordre juridictionnel administratif

- L'institution de la juridiction administrative.
- L'organisation de la juridiction administrative.

Les recours juridictionnels

- L'économie des recours.
- L'utilité des recours.

### > CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Procédure prud'homale

Contentieux collectif du travail

Contentieux des élections professionnelles

Contentieux administratif du travail

### > CONTRATS ADMINISTRATIFS

Notion, passation, exécution, contrôle des contrats de l'administration.

### > DROIT ADMINISTRATIF EUROPEEN

Droit européen des Marchés publics

Droit européen et service public

Droit européen et Fonction publique

Droit européen et ordre public

### > DROIT CIVIL : SUCCESSIONS ET LIBERALITES

Le droit des successions régit la transmission du patrimoine d'une personne lors de son décès.

Sont successivement étudiés :

- la dévolution successorale, c'est-à-dire la détermination, tant légale que volontaire, des personnes appelées à recueillir une succession.
- le règlement successoral, lequel assure la transmission effective du patrimoine du défunt (options des successibles, liquidation, partage...).

Le droit des libéralités rassemble les règles gouvernant les conditions et les effets des actes, unilatéraux (testaments...) ou conventionnels (donations, institutions contractuelles) conclus à titre gratuit au profit d'un bénéficiaire.

### > DROIT COMMERCIAL : PROCEDURES COLLECTIVES

Alerte

Règlement amiable

Redressement et liquidation judiciaire des entreprises

### > DROIT COMMUNAUTAIRE DES AFFAIRES

Libre circulation des marchandises

Liberté d'établissement

Liberté de prestation de services

Droit anti-trust

Droit des aides d'Etat

## > DROIT COMMUNAUTAIRE DES DROITS FONDAMENTAUX

La reconnaissance des droits fondamentaux par la Communauté européenne.

Les droits garantis (droits de la personne ; droits du justiciable ; droits du citoyen européen ; droits économiques et sociaux).

La garantie des droits (contrôle politique ; contrôle juridictionnel).

## > DROIT CONSTITUTIONNEL EUROPEEN

Ce cours a pour objet de présenter une discipline en voie de formation : le droit constitutionnel européen. Sous l'influence des jurisprudences constitutionnelles et de la construction européenne, les droits constitutionnels nationaux se transforment. Parallèlement, le droit communautaire poursuit son émancipation du droit international public et emprunte de plus en plus les catégories et le vocabulaire du droit constitutionnel. De cette double évolution peut ainsi émerger une nouvelle discipline juridique dont l'autonomie possible est étudiée dans ce cours en trois parties :

Les conditions historiques du Droit constitutionnel européen

Les conditions théoriques du Droit constitutionnel européen

Les conditions juridiques du Droit constitutionnel européen

## > DROIT DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Historique du secteur sanitaire et médico-social

Le secteur sanitaire :

- Problématique du système de santé en France
- Aménagement de l'offre de soins (SROS, réseaux de santé, filières de soins)
- Les établissements de soins (publics, privés)

Le secteur social et médico-social (L.-2 janvier 2002) :

- Planification
- Livret d'accueil, contrat de séjour...

## > DROIT DE L'URBANISME

L'urbanisme et le droit

Les caractères généraux du P.O.S.-PLU

L'encadrement juridique du P.O.S.-PLU

Le contenu du P.O.S.-PLU

L'élaboration du P.O.S.-PLU

La réforme du P.O.S.-PLU

Les mesures de sauvegarde du P.O.S.-PLU

Le contentieux de la légalité du P.O.S.-PLU

La règle de la constructibilité limitée et les cartes communales (M.A.R.N.U.)

Les zones d'aménagement concerté

Le certificat d'urbanisme

Considérations générales sur les autorisations d'urbanisme

Le champ d'application du permis de construire

Le contentieux de la construction

## > DROIT DE LA CEDH 2

Garantie des droits

Contrôle juridictionnel

## > DROIT DE LA CONSOMMATION APPROFONDI

Le droit de la consommation est, avec le droit de la concurrence, un deux piliers du droit de l'économie de marché.

Cette discipline, nouvelle, a pour objet de protéger le consommateur, son information,

son consentement, sa santé, sa sécurité, ses intérêts économiques au moyen de dispositifs juridiques souvent très nouveaux. Elle a vu le jour en grande partie sous l'impulsion du professeur Calais-Auloy, fondateur de l'Ecole de Montpellier.

L'essentiel de ces dispositifs est présenté en licence. Le cours de Master 1 a pour objet d'approfondir la compréhension des causes, notamment économiques du droit de la consommation et des mécanismes qui lui sont propres.

Il ne saurait exister d'économie de marché sans droit du marché et donc sans protection du consommateur.

### > DROIT DE LA DISTRIBUTION 2 (RESEAUX – GROUPEMENTS)

Etude de l'organisation juridique de l'activité économique de distribution des produits et services

Les réseaux

Les groupements

### > DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le droit d'auteur :

- La notion d'œuvre
- Le régime de l'œuvre

La propriété industrielle :

- Brevet d'invention
- Marques
- Modèles

### > DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Droit international des sociétés et faillite internationale

Contrats internationaux : loi applicable, règles matérielles

Contentieux international : contentieux judiciaire , arbitrage commercial international

### > DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI 2

Ce cours permet de développer chaque année, 11 thèmes d'actualité en droit social.

### > DROIT EUROPEEN ET INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le droit de l'environnement est de création récente : au niveau européen et international, les premiers textes ont été adoptés au milieu des années 70, pourtant on se trouve aujourd'hui face à une réglementation devenue pléthorique. L'objet de ce cours est de présenter les fondements juridiques et politiques du droit européen de l'environnement, de réfléchir sur les compétences et les moyens de l'Union Européenne, et de montrer comment on est passé en vingt ans de simples actions à une véritable politique en matière d'environnement.

Si le Traité UE prévoit l'intégration des exigences environnementales dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la communauté, celle-ci a mis en place une stratégie visant à obtenir les résultats concrets dans des secteurs qui portent particulièrement atteinte à l'environnement.

Cependant, la mise en œuvre de ce droit souffre encore aujourd'hui de graves insuffisances (l'environnement est le secteur qui totalise le plus grand nombre de procédures de manquement en cours).

La préservation de la diversité biologique européenne est un des exemples posant le plus de problèmes à cet égard.

Le droit européen de l'environnement est encore aujourd'hui celui de la relation entre protection de l'environnement et développement économique – un compromis – qui explique son déficit de légitimité et d'efficacité.

> DROIT FISCAL APPROFONDI

La TVA  
Les droits d'enregistrement

> DROIT INTERNATIONAL PENAL

Après la Seconde guerre mondiale ont été créés les deux Tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo chargés de juger les criminels de guerre allemands et japonais. Ces « tribunaux de vainqueurs » représentaient en même temps la première tentative dans l'Histoire de juger les auteurs de crimes graves « révoltant la conscience de l'humanité », indépendamment de la qualité officielle des criminels et de leur position dans la hiérarchie de l'Etat. Après une mise en sommeil due à la guerre froide, la justice pénale internationale a connu un renouveau avec la création des deux tribunaux « ad hoc » sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda en 1993 et 1994, puis celle de la Cour pénale internationale en 1998. A travers leur jurisprudence, ces institutions ont fait du « droit international pénal » une discipline à part entière. L'objectif de ce cours est d'offrir une vision d'ensemble de ce droit : place du droit international pénal en droit international contemporain ; infractions internationales (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre) ; responsabilité pénale individuelle ; organisation de la justice pénale internationale (description des tribunaux et rudiments de procédure internationale pénale). Le cours de droit international pénal s'adresse tout autant aux étudiants de droit pénal qu'aux étudiants de droit international. Il offre une large ouverture sur ce domaine en plein développement.

> DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

Régimes matrimoniaux (régime primaire, régime légal, régimes conventionnels)  
Successions (dévolution successorale, option des successibles)

> DROIT PENAL SPECIAL

Etude des infractions les plus graves ou les plus fréquentes : meurtre, viol, vol, escroquerie...

> DROIT PRIVE COMPARE

Introduction au droit comparé  
Droit anglais (obligations et contrats)  
Droit judiciaire comparé  
Droit espagnol : présentation générale et droit des procédures collectives

> DROIT PUBLIC ECONOMIQUE 2

Les actions : planification, incitations, aides publiques, concurrence, régulation économique.

> DROIT RURAL

Droit de l'activité agricole  
Droit des baux ruraux

> EVALUATION ET REFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce cours vise à s'interroger et à interroger l'évaluation et les réformes des politiques publiques dans une perspective qui met l'accent sur les multiples dynamiques et interdépendances entre savoirs, institutions et élites, et qui donnent forme et sens aux politiques de réforme. L'enjeu de l'interrogation est d'expliquer l'institutionnalisation et le développement d'une « politique de gouvernement » sur les politiques de réforme. Comment émerge et se développe, historiquement et sociologiquement, cette « science du gouvernement » qui s'interroge sur les politiques publiques, leurs modes de constitution,

de conduite et de révision ?

Deux dimensions sont abordées. D'une part, on cherchera à saisir les temporalités et la manière dont les politiques publiques de l'État-providence sont mises en crise, et d'autre part, on s'interrogera sur les modes de construction et d'usage de l'expertise dans la conduite de la réforme des politiques publiques. Plus précisément, on examinera les jeux institutionnels et les éléments de contexte qui suscitent le développement d'une mise en question de la rationalité, puis la constitution de savoirs hétérogènes qui transforment progressivement les politiques publiques en «problèmes», en «enjeu d'expertise» et en «objet de réforme».

#### > FISCALITE DES AFFAIRES ET DU PATRIMOINE

Impôt sur le revenu  
Impôt sur le capital  
Impôt sur la mutation  
Impôt sur la dépense

#### > GRANDS PROBLEMES EUROPEENS

Ce cours est une introduction historique et géopolitique à l'étude de l'ordre politique européen tel qu'il se présente en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, à la lumière des siècles qui l'ont précédé. Une introduction empirique, sans préjugé idéologique – comme celui du panisme continental – ni visée prophétique – fondée sur un prétendu sens de l'histoire devant conduire inéluctablement à l'unification européenne. Une introduction réaliste aussi, dont le fil rouge est la dialectique de l'empire et de la nation (Allemagne / France), au fil des siècles (1<sup>ère</sup> partie) et au XX<sup>e</sup> siècle (2<sup>e</sup> partie). Son objet et son ambition sont de proposer des éléments de réflexion et des arguments pour la discussion, loin des clichés et des falsifications délibérés de l'histoire, afin d'aider à mieux comprendre les enjeux politiques du moment à partir des déterminants géopolitiques, dans ce qu'ils ont de permanent et d'invariant.

#### > HISTOIRE DE LA JUSTICE

L'histoire de la justice est étudiée de l'ancien régime à nos jours sous l'angle de ses techniques, de ses institutions et de son personnel. L'idée de justice est évaluée ainsi que le métier de magistrat ou d'auxiliaire de justice. Le contexte est celui des rapports entre droit et politique.

#### > HISTOIRE DU DEVELOPPEMENT

Cet enseignement est particulièrement destiné aux étudiants désireux de s'orienter vers la spécialité « Opérateur en coopération internationale et développement » et plus généralement à tous ceux et celles intéressés par les problèmes du développement. Le cours s'interroge d'abord sur la variété et l'évolution des concepts et des indicateurs (croissance, développement, PIB) ainsi que sur la genèse historique de l'antithèse développement/sous-développement. Il restitue ensuite la complexité de la situation actuelle des « pays en développement », entre les pays émergents et les pays à l'écart de cette dynamique. Il confronte enfin les différentes stratégies de développement historiquement expérimentés en s'interrogeant sur l'articulation entre modèles nationaux et gouvernance internationale.

#### > HISTOIRE ET ANALYSE DU JOURNALISME

Ce cours correspond à une invitation aux enseignements du Master 2 professionnel « Métiers du journalisme ». L'introduction générale aux questions posées par l'analyse et l'histoire des médias (essentiellement la presse écrite) sera suivie d'une série d'interventions de divers professionnels sur les thèmes de leur spécialité : la presse en

Europe, journalisme et politique, les principaux groupes de presse et de communication, les modes de fonctionnement des rédactions. L'assistance à ce cours est l'une des conditions

d'admission au Master professionnel.

### > HISTOIRE POLITIQUE DE L'ITALIE

Ce cours consiste en un condensé de l'histoire de l'Italie comme pays unifié depuis 1861. Il résume les étapes qui ont vu la constitution de l'Unité nationale au terme du Risorgimento, il expose le cadre politique de l'Italie libérale (1861-1922), il analyse la conquête du pouvoir et son exercice par Mussolini durant la période fasciste (1922-1943) et il étudie la configuration politique changeante à partir de l'établissement de la République en 1946, distinguant entre la « Première » et la « Seconde République » (pré- et post-1992). Cadres constitutionnels, acteurs de la vie politique, dynamique des régimes et examen critique des spécificités italiennes (fascisme, partitocratie, clientélisme, mafias, etc.) sont ainsi successivement parcourus dans ce cours qui ne nécessite aucune connaissance préalable de l'Italie.

### > HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE 2

Le cours part de la discussion de la notion de « famille politique » et de ses usages pour classer la tradition des droites en France en trois groupes. Il est ensuite orienté vers l'explication du phénomène distinctif de la division de la droite, de la faiblesse récurrente de son organisation partisane et de la force particulière de ses formations extrêmes.

### > JOURNALISME ET POLITIQUE

Ce cours a pour vocation de traiter des interactions complexes entre journalistes et acteurs de la vie politique contemporaine.

### > LANGUES (M1 SCIENCE POLITIQUE)

I-Analyse des institutions politiques de divers pays anglophones ( Australie, Canada, Inde, U.S.A, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, République d'Irlande...) : repères historiques, présentation des institutions, des principaux partis politiques et des enjeux d'actualité à travers exposés, débats et analyse d'articles de presse.

II- Communication politique : Travail sur les spots publicitaires des hommes politiques américains : comparaison entre les campagnes présidentielles des années 60 (Kennedy, Nixon, ...) et celle de 2009.

III- Débats sur des sujets d'actualité choisis par les étudiants à partir d'une revue de presse réalisée par leurs soins.

IV-Entraînement au TOEIC.

### > OPINIONS ET COMPORTEMENTS POLITIQUES

Ce cours vise à donner aux étudiants une solide culture générale en matière de sociologie électorale, nécessaire pour l'entrée dans les différents MASTER 2 de la Mention Science politique. Il présente les courants théoriques classiques explicatifs des comportements électoraux, mais également des approches plus contemporaines, dites « contextuelles » du vote.

### > METHODES QUALITATIVES

Le cours vise à prolonger l'initiation aux méthodes qualitatives reçue en licence dans trois directions à parts égales : d'abord par la présentation théorique de la recherche sociologique (qu'est-ce que le « qualitatif », comment construire un objet, élaborer des hypothèses) et des méthodes (la critique des sources écrites, l'entretien ethnographique et biographique, l'observation participante) ; ensuite par le commentaire critique

d'articles de référence sur les méthodes (illustratifs plutôt que « méthodologiques ») ; enfin par des échanges autour de la pratique de l'enquête qui est demandée aux étudiants pour validation du cours (retours collectifs sur les conditions de préparation de l'enquête, sur les obstacles à surmonter, sur des extraits d'entretiens ou des notes d'observations).

## > POLITIQUE DES PAYS DU SUD

Ce cours, pensé dans une perspective de politique internationale comparée, vise à élargir les perspectives d'études des phénomènes politiques en portant le regard vers les pays hors d'Occident (Amérique latine, etc.), désormais difficiles à ignorer dans un contexte de globalisation croissante. Cet ensemble de connaissance offrira des compétences aux étudiants soucieux d'internationaliser leurs connaissances et d'enrichir leur connaissance des processus sociopolitiques en perspective comparée.

## > POUVOIR LOCAL

Dans le cadre de cet enseignement, le pouvoir local est appréhendé de manière contemporaine. Cette entrée permet de mettre en perspective les récentes évolutions qui affectent les divers échelons locaux (renforcement des EPCI, développement de la démocratie participative, etc.). Le pouvoir local est également appréhendé de manière sociologique : il s'agit à la fois d'étudier le fonctionnement des différentes assemblées, d'analyser les relations qui les unissent mais aussi de s'intéresser au personnel politique local (par exemple leurs ressources différent-elles suivant les échelons ?).

## > PROCEDURE CIVILE

Principes communs à toutes les procédures internes (procédure civile, pénale, administrative)

## > PROCEDURES COLLECTIVES ET RELATIONS DE TRAVAIL

Les différentes procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire)

Les spécificités sociales de l'entreprise en difficultés :

- Le transfert des contrats de travail
- Le licenciement économique
- La garantie des salaires

## > PROCEDURE PENALE 2

Etude du cadre du procès pénal.

## > PROMOTION IMMOBILIERE

Le promoteur immobilier

Les techniques de la promotion immobilière

- Techniques de vente : SCIV + ventes d'immeubles à construire
- Sociétés de construction-Contrat et promotion immobilière
- Contrat de construction de maisons individuelles

## > PROTECTION SOCIALE 2

Organisation matérielle de la Sécurité sociale (assurances sociales, assurances risques professionnels, prestations familiales).

Protection sociale complémentaire (organisation et principes généraux).

## > RELATIONS EXTERIEURES DE L'UNION EUROPEENNE

L'objet premier du cours est d'envisager l'Union européenne comme acteur international, dans ses relations avec des Etats tiers (tels les Etats Afrique-Caraïbe-Pacifique) et des organisations internationales (telles l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations-Unies ou encore l'OTAN). Cette dimension, souvent méconnue, n'a pourtant cessé de se développer au point que l'Union fait désormais figure de puissance économique sinon politique, de « puissance civile » sinon militaire. Il s'agit donc d'analyser les compétences et les instruments dont elle dispose au titre de différentes politiques (Politique étrangère et de sécurité commune, politique commerciale commune, politique de coopération au développement, politique européenne de voisinage...), ses objectifs et ses réalisations mais aussi de mesurer l'autorité et les effets reconnus au droit international dans l'ordre juridique « communautaire ».

## > THEORIES JURIDIQUES DE L'ETAT

Après une introduction méthodologique et historique sur l'Etat, le cours aborde les principales théories que les juristes ont tenues depuis le XVIe siècle sur cette figure moderne de la politique. Il s'agit d'étudier comment les différentes écoles de pensée juridique (positivisme, jus naturalisme, réalisme...) abordent les questions de la souveraineté, du fédéralisme, du contrat social et toute autre question intéressant le droit public.

## > REGIMES TOTALITAIRES ET AUTORITAIRES

Après un 20ème siècle dominé par divers régimes non démocratiques qualifiés de totalitaires et autoritaires. Le 21ème siècle était censé être l'« âge de la démocratie ». Or bien des soi-disant « nouvelles démocraties » s'avèrent être des dictatures démocratiquement déguisées. Le cours sera composé, dans une perspective comparative, de repères historiques et théoriques de lecture nécessaires à une mise en perspective des diverses formes de dictatures modernes afin de souligner le rôle toujours majeur joué par les régimes non-démocratiques dans les affaires mondiales.

## > RESPONSABILITE ET ASSURANCE CONSTRUCTION

Régime de la responsabilité des constructeurs  
Responsabilité décennale,  
Garantie biennale de bon fonctionnement  
Garantie de parfait achèvement  
Responsabilité contractuelle et délictuelle de droit commun  
Régime de l'assurance construction  
Assurance de responsabilité et de dommage

## > VOIES D'EXECUTION

Introduction  
Partie préliminaire :

- Les règles générales relatives aux procédures d'exécution
- L'exécution directe

Partie II : Les moyens de pression  
Partie III : Les saisies

- Les saisies mobilières
- La saisie immobilière

Partie IV : Les procédures

## MASTER 2

---

### > MENTION DROIT PUBLIC

#### Finalité recherche

- Spécialité Droit public général
  - *Parcours Droit administratif (E. MARC)*
  - *Parcours Droit constitutionnel (P.-Y. GAHDOUN)*
  - *Parcours Droit européen et international (F. SUDRE)*
- Spécialité Droit et politique de l'intégration européenne
  - *Parcours Droit constitutionnel européen ((A. VIALA))*

#### Finalité professionnelle

- Spécialité Contrats publics et partenariats (G. CLAMOUR)
- Spécialité Administration territoriale (G. MERLAND)
- Spécialité Droit des finances publiques et fiscalité (L. WEIL)
- Spécialité Droit et gestion de l'environnement et du développement durable (A. ROUSSO)

### > MENTION DROIT PRIVE, SCIENCES CRIMINELLES ET CARRIERES JUDICIAIRES

#### Finalité recherche

- - Spécialité Droit privé fondamental (M.-L. MATHIEU-IZORCHE)
- - Spécialité Droit privé économique (D.MAINGUY)

#### Finalité professionnelle

- Spécialité Droit des contentieux (C. ALBIGES)
- Spécialité Droit notarial (S. CABRILLAC / C. LISANTI)
- Spécialité Droit immobilier, construction, urbanisme (S. BECQUE - ICKOWICZ)
- Spécialité Pratiques juridiques et judiciaires (Montpellier/Nîmes) (O. SAUTEL / S. DARMAISIN)

#### Finalité recherche et professionnelle

- Spécialité Droit pénal et pratiques pénales
  - *Parcours Droit pénal fondamental (D. THOMAS)*
  - *Parcours Pratiques pénales (M.-Ch. SORDINO)*
  - *Parcours droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines (A.PONSEILLE)*

### > MENTION HISTOIRE DU DROIT

#### Finalité recherche

- Spécialité Histoire du droit (J.-M. CARBASSE)

### > MENTION DROIT DE L'ENTREPRISE

#### Finalité recherche

- Spécialité Droit de la distribution et des contrats d'affaires
  - *Parcours Droit de la distribution et des contrats d'affaires (N. FERRIER)*

#### Finalité professionnelle

- Spécialité Droit de la distribution et des contrats d'affaires
  - *Parcours Droit des contrats internationaux (N. FERRIER)*
- Spécialité Droit des affaires et fiscalité-DJCE (M.-P. DUMONT)
- Spécialité Droit et Pratique des Relations de Travail (P.H. ANTONMATTEI / Ch. NEAU-LEDUC)

- Spécialité Droit du commerce international (P. MOUSSERON)
- Spécialité Droit de protection sociale (Ph. COURSIER)
- Spécialité Droit bancaire et financier
  - *Parcours Droit bancaire et financier* (H.DAVO)
  - *Parcours Droit bancaire international* (S.CABRILLAC)
- Spécialité Droit de la consommation et de la concurrence (H.DAVO/M DEPINCE))
- Spécialité Créations immatérielles (A. ROBIN)
- Spécialité Droit des assurances (A.PELISSIER)

**> MENTION SCIENCE POLITIQUE**

Finalité recherche

- Spécialité Politique et action publique comparée (W. GENIEYS)

Finalité professionnelle

- Spécialité Métiers du journalisme (P. ALLIES)
- Spécialité Métiers du Conseil (L. MICHEL / J.-Y. DORMAGEN)
- Spécialité Opérateur en coopération et solidarité internationales et développement (H. PERES)

**> MENTION DROIT ET GESTION DE LA SANTE**

Finalité professionnelle

- Spécialité Droit des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux (L. LAMBERT-GARREL)
- **Spécialité Droit international et comparé de la santé (L. LAMBERT-GARREL)**

**> MENTION SECURITE, ENVIRONNEMENT-, QUALITE**

Finalité professionnelle

- - Spécialité Sécurité, Environnement, Qualité
  - *Parcours Sécurité environnement qualité* (L.WEIL)
  - *Parcours Sécurité civile* (F-X. FORT))

## LE DOCTORAT

---

La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans, un délai supplémentaire pouvant être accordé à titre dérogatoire par le Président de l'Université.

Les doctorants effectuent leurs travaux individuellement ou collectivement sous le contrôle et la responsabilité de leur directeur de thèse.

Ils sont intégrés dans une équipe de recherche et participent aux formations, enseignements, séminaires et stages prévus par l'Ecole doctorale, dont le champ s'étend aux Universités de Montpellier I, mais également d'Avignon, de Perpignan, ainsi qu'à une équipe de l'Université de Toulon.

Les équipes de recherche de l'UFR Droit et Science politique sont les suivantes :

### > EQUIPES ASSOCIEES AU CNRS

UMR 5815 Dynamiques du Droit – Directeur : Vincente FORTIER regroupant :

- l'Equipe de Recherche sur les Créations Immatérielles (ERCIM)  
Responsable : Nathalie MALLET-POUJOL
- l'Institut d'Histoire des Anciens Pays de Droit Ecrit (IHAPDE)  
Responsable : Yves MAUSEN
- l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le traitement de l'Information Juridique (IRETIJ)  
Responsable : Vincente FORTIER
- le Centre du Droit de la Consommation (CDC)  
Responsables : Henri TEMPLE et Daniel MAINGUY

L'UMR a pour champ de recherche l'exploration des sujets "frontière", tournés vers les entreprises de construction et de recomposition du droit.

Dépassant les démarches qui ne révèlent le droit que dans sa maîtrise technique, les juristes réunis dans l'UMR considèrent que le droit se construit aux frontières et que c'est aux frontières du temps, de l'espace et de l'esprit qu'il se recompose et livre ses éléments. Organisée en 4 équipes internes, qui ont chacune un projet propre (Histoire du droit, Justice et Litigiosité, Créations immatérielles, Droit de la consommation et du marché), l'UMR développe des recherches transversales et mènent de nombreuses actions internationales.

UMR 5112 Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine (CEPEL) – Directeur : Hubert PERES

Fondé en 1983 (sous la direction de Pr. Paul Alliès), le CEPEL mène, dans une perspective comparative, des recherches fondamentales en science politique dans les directions principales suivantes :

- les transformations de l'action publique ;
- les appartenances, l'identité et la citoyenneté ;
- les scènes et les élites politiques ;
- la sociologie des régimes politiques ;
- la sociologie électorale.

### > EQUIPES D'ACCUEIL RECONNUES PAR LE MINISTERE

Centre du Droit de l'Entreprise (CDE) Directeur : Jacques RAYNARD

Depuis près de quarante années, sous la direction de son fondateur, le Pr. Jean-Marc Mousseron, les activités du Centre de Droit de l'Entreprise associent étroitement la

formation initiale pré-professionnelle, représentée par les diplômes de troisième cycle délivrés dans le cadre de l'École du droit de l'entreprise, aux activités de recherche, publications et formation continue.

Centre d'Etudes et de Recherches Comparatives Constitutionnelles et Politiques (CERCOP)

Directeur : Alexandre VIALA

Créé en 1988 par le Pr Dominique Rousseau pour travailler sur la justice constitutionnelle, le CERCOP, sans abandonner cet objet mais au contraire en s'appuyant sur les résultats de ses recherches, a élargi, à partir de 1992, le champ de ses investigations. Inscrivant sa réflexion dans la logique ouverte par la pensée herméneutique, il s'est donné pour projet de comprendre les transformations des paradigmes classiques du droit et de la démocratie en France et à l'étranger.

Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier (CREAM)

Directeur : Catherine RIBOT

Créé en 1983 par le Pr. Jean-Philippe Colson qui l'a dirigé jusqu'en 2003, le CREAM est le centre de recherche de la Faculté de Droit de Montpellier regroupant les chercheurs spécialisés en Droit administratif. Il offre un cadre institutionnel permettant à chacun de développer ses activités pédagogiques tout en privilégiant des axes de recherche choisis.

Equipe de Recherche sur la Politique Criminelle (ERPC) Directeur : Didier THOMAS

Sous le vocable de "politique criminelle", l'ERPC a pour domaine l'analyse et l'évaluation des politiques publiques orientées vers les questions de délinquance, de déviance et d'insécurité. L'ERPC est également le laboratoire d'accueil et d'appui pour le Master recherche "droit pénal fondamental", le Master "pratiques pénales", le Master "pratiques juridiques et judiciaires" et l'encadrement des doctorants en droit pénal.

Institut du Droit Européen des Droits de l'Homme (IDEDH) Directeur : Frédéric SUDRE

Créé en 1989, l'Institut de droit européen des droits de l'homme a pour objet de recherche principal Les normes européennes des droits de l'homme, envisagées dans leur élaboration, leur interprétation et leur application. Pour ce faire sont mobilisés tant le droit européen et international (Convention européenne des droits de l'homme, droit communautaire, droit international général) que le droit interne (droit administratif, droit processuel), le droit public que le droit privé, la jurisprudence européenne comme la jurisprudence interne, les théories de l'interprétation comme l'analyse du droit positif ...

Laboratoire de Droit social

Directeurs : Paul-Henri ANTONMATTEI et Christine NEAU-LEDUC

Le laboratoire développe une activité de recherche dans le domaine des relations sociales et accueille le master 2 « Droit et pratique des relations de travail » (DPRT), ainsi que le DU « Entreprises de dimension internationale et droit social » et le DU « Gestion des relations sociales dans les PME ». Le laboratoire de droit social a fait le choix d'une recherche appliquée en s'appuyant sur un partenariat important avec des professionnels non universitaires (avocats, responsables des ressources humaines, magistrats, juristes d'entreprise, commission européenne, administration du travail, médecine du travail...).

Laboratoire de Droit privé Directeurs : Christine HUGON et Christophe ALBIGES

Le laboratoire de droit privé regroupe des spécialistes de différentes branches du droit privé : droit patrimonial de la famille, droit des personnes, droit des obligations, droit des contrats, droit des transports, droit des biens, droit du contentieux, droit des sûretés, droit bancaire, droit des procédures collectives.... L'équipe pédagogique allie un travail de recherche, basé sur de nombreuses publications et recherches collectives, à un aspect plus pratique par les liens créés avec les milieux professionnels.

# LES STAGES

---

## > CONVENTION DE STAGE

Le service des stages se situe au Bâtiment 1 - 2<sup>ème</sup> étage – bureaux 2.02 A et B  
tél 04 34 43 27 79 ouverture de 9h à 12h30 et de 14h à 17h du lundi au vendredi  
Les conventions sont saisies sur le portail de l'UM1 (ENT) selon les modalités adoptées par le centre de gestion des stages auquel vous êtes rattaché.

Avant la saisie de votre convention de stage, vous devez connaître les éléments suivants :

- Nom, adresse, type de structure (sarl, sa, scp, ...), numéro SIRET et code NAF de l'organisme d'accueil
- Nom, prénom, téléphone, adresse mail de votre maître de stage
- Nom, prénom de votre tuteur pédagogique
- Dates de début et de fin du stage, éventuelles interruptions, quotité (% de temps travaillé)

Vous devez également vous munir des pièces suivantes qui constituent votre dossier :

- Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra scolaire** indiquant le nom de l'étudiant(e) **avec la MENTION OBLIGATOIRE "STAGES"**.
- **Une enveloppe timbrée à 1€45, 1/2 format ou grand format**, portant votre nom et votre adresse.
- **les Étudiants en Master 1** effectuant le stage dans le cadre de l'UE "Insertion professionnelle" devront fournir **en plus** une enveloppe non timbrée 1/2 format portant le nom et l'adresse du maître de stage.

La saisie de votre convention s'effectue sur ENT, onglet Stage-Emploi.

Vous devez faire vérifier votre convention par le service des stages, puis vous éditez votre convention en trois exemplaires, vous les signez et les faites signer par votre tuteur pédagogique et par le représentant de l'organisme d'accueil.

Pour obtenir la signature de Madame le Doyen, vous devez vous présenter au bureau des stages avec votre dossier complet et les trois exemplaires de la convention.

Les conventions de stage doivent impérativement être complètes et signées avant le début du stage (aucun effet rétroactif ne sera autorisé).

## > DUREE DU STAGE

### c [Licence professionnelle](#)

Stage obligatoire : référence sera faite au règlement d'examen pour la durée de celui-ci.

### c [L3](#)

Stage non obligatoire : durée maximum 2 mois, convention accordée sur dérogation.

### c [M1](#)

Stage non obligatoire : durée maximum 3 mois.

### c [M2 professionnel et M2 Recherche](#)

Stage obligatoire : référence sera faite au règlement d'examen pour la durée de celui-ci.

### c [Diplôme d'Université](#)

Suivant règlement d'examen.

### c [Doctorants](#)

3 mois de stage renouvelables 1 fois (dans la limite d'une durée maximale cumulée de six mois) après avis du Directeur de Thèse et du Directeur de l'Ecole doctorale.

NB : Régimes particuliers en matière d'assurance maladie, s'adresser directement au Service des Stages.